

EXPOS: LE CHAT BRILLE ENCORE

♦ Les Expos de Montréal doivent être pris au sérieux. Hier encore, ils sont revenus de l'arrière pour vaincre les Pirates de Pittsburgh, 6-3. Et Andres Galarraga, le gros chat des Montréalais, s'est une nouvelle fois illustré.

PAGES 2 ET 3



Andres GALARRAGA

EN PRÉSENCE DE MITTERRAND ET CHIRAC LE «MINITEL» FRANÇAIS SERA LANCÉ À QUÉBEC

♦ Le lancement au Canada du « Minitel » français, un écran relié aux postes téléphoniques qui donne accès à de nombreuses banques de données, sera fait le 2 septembre, à Québec, en présence de MM. Mitterrand et Chirac, respectivement président et premier ministre de France, à l'occasion de l'ouverture du Sommet francophone.

par Réal LABERGE

C'est ce qu'a confirmé, hier, au SOLEIL M. Roger Charland, de Montréal, président du

Groupe Soficorp Inc., une société qui détient une participation de 37,3 pour 100, dans la compagnie Centre d'excellence en télécommunications intégrées (CETI).

Cette entreprise a récemment conclu une entente avec deux sociétés françaises, en vue de la distribution exclusive et de l'implantation au Canada du terminal informatique « Minitel ».

M. Charland a précisé que l'accord comporte, pour la première année, la distribution de 50,000 unités de « Minitels ».

Lire A-2, MINITEL



Le président François Mitterrand et le premier ministre Jacques Chirac seront au lancement canadien du Minitel.

Achetons ANTIQUITÉS

Meubles anciens de tous genres, successions, tableaux de grande valeur, bronze, argenterie, etc. Payons très bons prix, allons partout, acceptons tous virements.

Composez un seul numéro: 832-1930

LE SOLEIL

VENDREDI 7 AOÛT 1987

46 pages, 3 cahiers + 1 tabloïd

Livraison à domicile (7 jours) 2,75\$

35¢

QUÉBEC, 91e année, no 217

Illes de la Madeleine-Gaspé-Rivière-au-Renard-Perce-Abitibi 50¢



LE SOMMET DE QUÉBEC LES CHAMBRES MANQUENT DÉJÀ MALGRÉ 2,800 RÉSERVATIONS

♦ Quelque 2,800 chambres réparties dans une dizaine d'hôtels de Québec et de Sainte-Foy ont été réservées par les organisateurs du Sommet des pays francophones afin d'accueillir la quarantaine de délégations internationales qui convergeront à Québec pour la tenue de cet événement, du 2 au 4 septembre.

par Normand PROVENCHER

Ce chiffre approximatif pourrait augmenter dans les prochaines semaines alors que les responsables du Sommet s'affaireront à comptabiliser le nombre exact de chefs d'Etat, délégués et journalistes qui seront présents pour cet événement.

« Si nous pouvions trouver d'autres chambres disponibles dans un périmètre rapproché, nous serions très heureux », a souligné au SOLEIL M. Guy Simard, secrétaire exécutif du Secrétariat conjoint.

La totalité des quelque 500 chambres que

compte le Château Frontenac, ainsi que 340 autres au Loews Le Concorde, sur Grande-Al-



lée, serviront à loger pendant la durée du sommet les représentants des différentes délégations.

Les organisateurs du Sommet de Québec ont également réservés 200 chambres à l'hôtel Hilton pour la délégation canadienne, les autres délégués ainsi que les quelque 600 journalistes attendus. Le centre de presse sera d'ailleurs implanté au Centre municipal des congrès, situé dans le même édifice.

« Si on manque de chambres, il va falloir aller voir ailleurs », a déclaré laconiquement M. Jean Baillargeon, responsable du service des médias et de l'information.

Le Sommet de Québec défraye les coûts d'hébergement, de nourriture et d'appels téléphoniques de chaque chef d'Etat présents dans la Vieille Capitale. Seuls les frais d'hébergement et de nourriture de cinq autres membres de chaque délégation seront assumés. On s'occupe seulement de la réservation des chambres des accompagnateurs en surplus. ♦

VRAIES HISTOIRES DE PÊCHE



Gilles Lafontaine sur la rivière Sainte-Anne, au pied du mont et des chutes où il pêchait quand il était enfant.

TAQUINER LA TRUITE À BEAUPRÉ « COMME QUAND J'ÉTAIS ENFANT »

♦ Parmi les souvenirs les plus durables de leur enfance, bien des adultes chérissent ceux des excursions de pêche à la ligne en compagnie du grand-père, du père, du grand frère. Ce sont des moments qu'ils voudraient bien revivre. C'est le cas de Gilles Lafontaine, de Grande-Rivière (en Gaspésie) et de Jean Simard, de Charlesbourg.

par André-A. BELLEMARE

Gilles Lafontaine, 62 ans, et Jean Simard, 53 ans, ont passé les premières années de leur vie autour du moulin à papier de Beupré, à quelques kilomètres à l'est du sanctuaire de la bonne sainte Anne. C'est dans la rivière Sainte-Anne-du-Nord, qui coule dans Beupré, qu'ils ont pris leurs premiers poissons. C'est là que les ai rencontrés.

Chien de poche

Gilles Lafontaine, qui vit depuis 1963 à Grande-Rivière (pres de Percé), est retraité depuis cinq ans. Il était responsable d'une machine (machine tender) au moulin de Chandler. Il séjourne chez son frère, à Beupré, pendant qu'il subit des traitements en radiologie à l'Hôtel-Dieu de Québec.

« Entre ces traitements-là, je n'ai pas l'intention de me tourner les pouces! Je fais ce que j'aime: je pêche! », m'a-t-il expliqué.

« Je me souviens du temps où j'étais tout petit, à Beupré. Ma mère ne voulait pas que j'aille à la pêche dans la rivière Sainte-Anne; elle trouvait cela trop dangereux. Mais j'y allais quand même, en cachette. Je suivais les plus vieux, qui ne trouvaient

rien collant et qui m'avaient baptisé chien de poche! Nous pêchions au pied des chutes Sainte-Anne, en descendant dans le trou à l'aide d'une échelle de cordages... »

Depuis, Gilles Lafontaine a connu bien d'autres expériences de pêche à la ligne, dont celle du saumon à la mouche. « Mais je me sens rajeunir lorsque je reviens pêcher à Beupré! »

Liberte

Jean Simard, de Charlesbourg, directeur du crédit chez Ultramar de Québec, retrouve toute la liberté de ses jeunes années lorsqu'il revient pêcher dans la Sainte-Anne.

« Les enfants sont élevés, mon épouse est retournée sur le marché du travail, l'aménagement de ma maison est terminé. J'ai maintenant du temps pour les loisirs et je puis me permettre de ne pas trop regarder à la dépense. Je pêche souvent, mais il ne m'est pas toujours possible de faire des excursions dans des régions éloignées; c'est pourquoi je reviens vers la rivière où j'ai pris mes premières truites. »

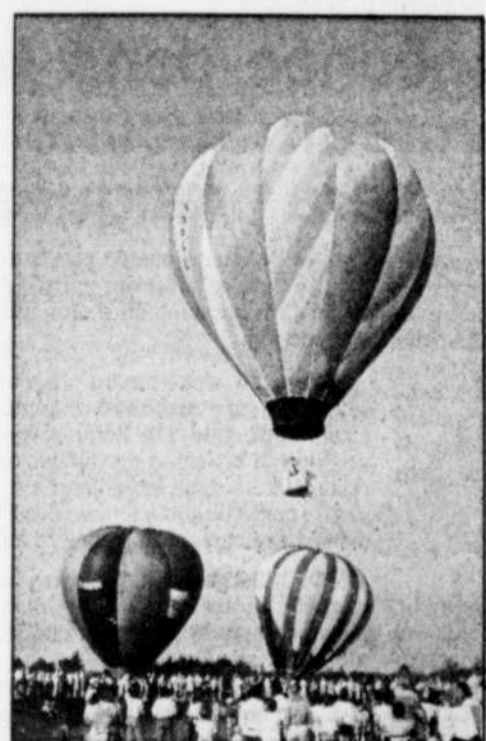
Jean Simard se souvient du temps où les loisirs n'étaient pas organisés à Beupré. « Mon père (Edouard), voyant que je m'ennuiais, coupait une gaulle, y attachait un bout de corde et un hameçon, puis m'amenait pêcher dans un ruisseau situé exactement où passe maintenant la rue Saint-Louis. Depuis ce temps-là, la pêche à la ligne est synonyme de désennui, de détente, de vacances, de liberté pour moi! »

N'avez-vous pas, vous aussi, un ruisseau ou une rivière qui coule dans vos souvenirs d'enfance? ♦

AUTRES TEXTES, PAGE B-1

\$11 MILLIONS INVESTIS À ST-VIANNEY PREMIÈRE MINE OUVERTE EN GASPÉSIE DEPUIS 1969

NOS INFORMATIONS, PAGE B-5



ST-JEAN-CHRYSOSTOME CINQUIÈME FESTIVENT: UN DÉPART EN BEAUTÉ

♦ Sous un ciel radieux, le Festivent 87 de Saint-Jean-Chrysostome a connu une envolée réussie, hier soir, avec la présence d'une quinzaine de ballons multicolores et de milliers de curieux. Gilbert Leduc présente cette manifestation annuelle qui, en 1987, a pour objectif d'attirer 100,000 visiteurs au cours de ce week-end.

LES DÉTAILS, PAGE A-3

L'APRÈS-ROCK FOREST \$50,000 AUX VICTIMES...

♦ SHERBROOKE (PC) - La ville de Sherbrooke versera \$8,000 aux victimes, ou à leur succession, de la fusillade qui avait causé la mort d'un innocent, le 23 décembre 1983, au motel Le Châtillon à Rock Forest.

Le directeur des Services juridiques de Sherbrooke, Me Pierre Huard, a confirmé, hier, qu'une entente hors cour était intervenue entre Sherbrooke et Jean-Paul Beaumont et la succession de Serge Beaudoin.

Ce montant de \$8,000 fait partie d'une enveloppe de près de \$50,000 qui sera payée aux victimes des événements de Rock Forest par l'ensemble des parties poursuivies au civil. La plus grande part de la somme sera assumée par le procureur général du Québec, a indiqué Me Huard.

Initialement, le 28 juin 1984, Jean-Paul Beaumont et la succession de Serge Beaudoin avaient intenté des poursuites totalisant \$630,000, contre la ville de Sherbrooke, les trois policiers impliqués dans l'affaire, la ville de Rock Forest et deux de ses policiers, de même que le procureur général du Québec.

À la suite des événements de Rock Forest, Sherbrooke avait déjà assumé un déboursé de près de \$170,000 en frais d'honoraires pour la défense des policiers impliqués dans le dossier, comme le prescrit la convention collective des policiers de cette municipalité. ♦



Serge BEAUDOIN



J-P BEAUMONT

METEO



Du soleil en matinée, plus de nuages ensuite. Maximum de 24 degrés. Demain: des averses dispersées.

Détails, page C-5

SOMMAIRE

| | |
|------------------------|------------|
| Alain Bouchard..... | A-3 |
| Annonces classées..... | C-5 à C-12 |
| Arts..... | C-1 à C-4 |
| Bridge..... | C-9 |
| Crayons de soleil..... | S-8 |
| Décès..... | C-13 |
| Économie..... | B-5 à B-8 |
| Editorial..... | B-4 |
| Horoscope..... | C-9 |
| Monde..... | A-6 à A-8 |
| Mots croisés..... | C-6 |
| Mot mystère..... | C-7 |
| Où aller à Québec..... | C-3 |
| Patron..... | C-11 |
| Roman..... | C-7 |

Le juge décidera le 28 août si Tardif doit être cité à son procès

« C'est le 28 août que le juge Maurice Langlois, de la cour des sessions, décidera si le conseiller syndical de la CSN René Tardif doit être cité à procès.

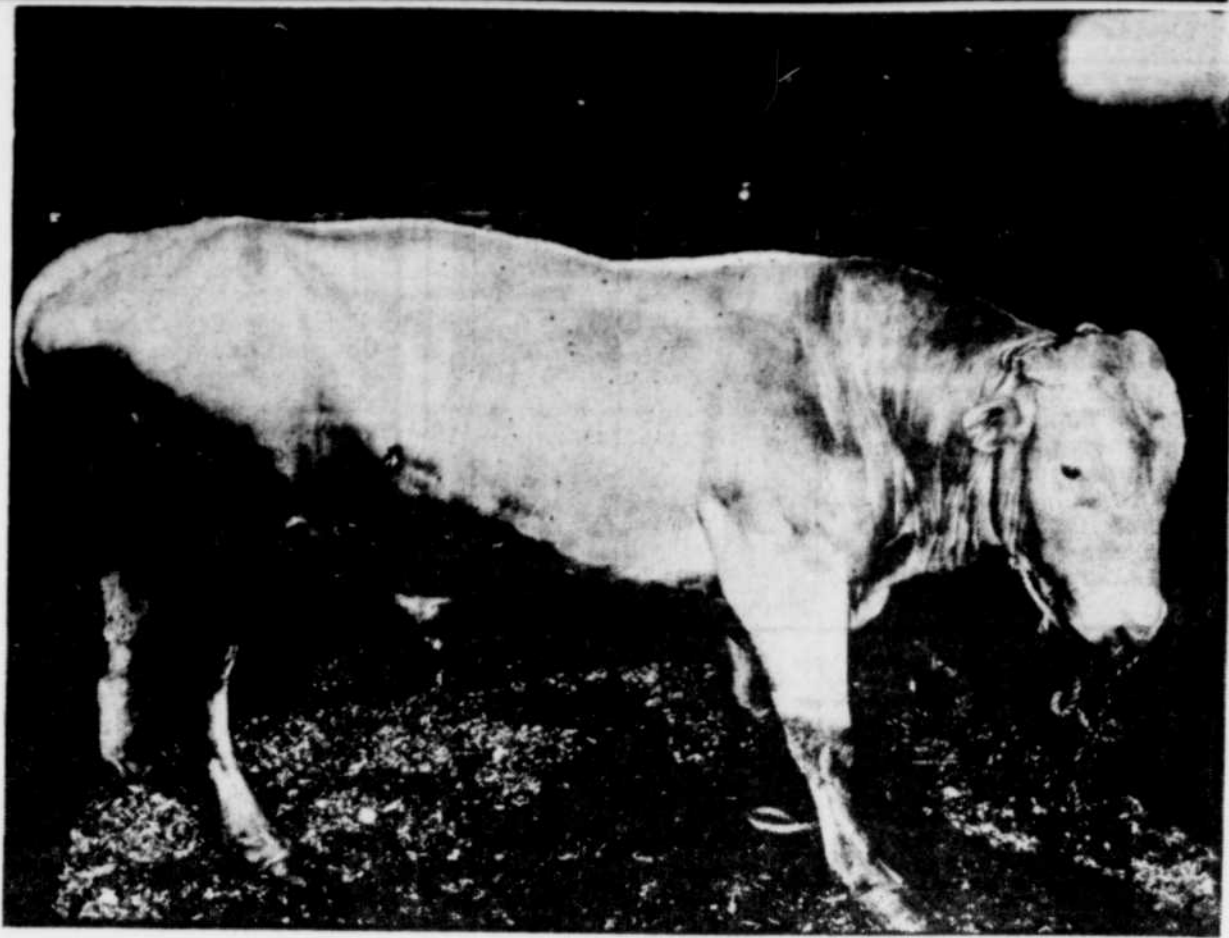
par Louise LEMIEUX

À l'instar de trois autres collègues, René Tardif est accusé de complot et d'attentat à la bombe à

la suite d'une explosion à l'hôtel Universel de Chicoutimi. Cet établissement appartient à l'homme d'affaires Raymond Malenfant, qui est aussi propriétaire du Manoir Richelieu. La CSN et Raymond Malenfant sont en conflit à la suite du refus de ce dernier de reconnaître le syndicat au manoir.

L'enquête préliminaire de Re-

nald Tardif s'est terminée, hier, au palais de justice de Québec. Son avocat, Me Carol St-Cyr, a demandé au juge de relever son client des accusations qui pèsent contre lui à cause d'une insuffisance de preuves. Me St-Cyr demande en outre que si procès il y a, qu'il se déroule à Chicoutimi plutôt qu'à Québec, puisque les actes reprochés sont survenus à Chicoutimi. ●



Ce boeuf Charolais de 680 kilos a foncé sur M. David Lord, entre 20h et 21h mercredi, à Sainte-Louise. Le taureau venait d'être placé avec cinq vaches laitières, dans un pâturage, à des fins d'accouplement.

À Sainte-Louise de L'Islet

Un septuagénaire meurt après avoir été chargé par un taureau

« Un homme de 75 ans est mort après avoir été chargé par un taureau, peu avant 21h mercredi, à Sainte-Louise dans le comté de L'Islet. La victime est M. David Lord, âgé de 75 ans. La bête, un boeuf Charolais de 1,500 livres (680 kilos), aurait foncé sur son propriétaire alors que celui-ci avait le dos tourné.

par Régys CARON

Selon le rapport de l'autopsie pratiquée hier à l'Institut médico-légal de Québec, le coup de tête porté par le taureau fut d'une rare violence et la victime aurait par la suite été piétinée. En plus d'avoir l'aorte sectionnée, la victime a subi de multiples fractures au thorax et aux épaules.

Selon les témoignages entendus hier, en début de semaine, M. Lord avait placé son boeuf de reproduction en compagnie de ses cinq vaches laitières, dans le pâturage situé en face de sa demeure, dans le 4e rang. Le taureau avait auparavant séjourné à l'intérieur de l'étable pendant plusieurs semaines. Alors que M. Lord était à soigner son bétail, entre 20h et 21h mercredi, le boeuf a soudainement foncé sur le fermier.

Voyant que son mari ne revenait pas, Simone Lord décidait d'aller chercher les voisins, peu après 21h. Le corps de M. David Lord fut retrouvé vers 22h30. À ce moment, le taureau était très agité, aux dires des témoins. Il aurait même foncé vers les personnes appelées sur les lieux pour effectuer les recherches.

Hier matin, les policiers de la Sûreté du Québec ont eu recours aux services d'un vétérinaire pour récupérer la bête. Posté à une vingtaine de pieds (six mètres) de distance, le docteur Charles Caron de L'Islet-sur-Mer, lui a injecté une forte dose d'un mélange de drogues anabolisantes, « Rompun » et de « Ketaset », contenu dans une seringue projetée à l'aide d'une arme à feu. Le boeuf était alors couché au milieu du pré. En toute quiétude, on a pu ensuite faire monter le taureau dans un camion.

Le camionneur de Sainte-

Louise, M. Claude Bélanger, s'est ensuite chargé d'emmener le taureau chez lui, en attendant de le conduire dans un abattoir de la région. « C'est un boeuf qui me semble très doux et pas dangereux. Il est possible que M. Lord ne se soit pas méfié et qu'il l'ait approché alors qu'il se trouvait avec une vache en rut. Dans ces cas-là, il y a danger. Ces bêtes-là, quand ça se choque... »

« Il est peu fréquent de voir une personne attaquée par un taureau, d'expliquer le vétérinaire Charles Caron. Un boeuf malin, on s'en méfie. C'est toujours un boeuf doux qui nous fait des mauvais coups. »

Le doyen des fermiers

La population de Sainte-Louise vient de voir disparaître le doyen de ses cultivateurs. Dans cette petite

municipalité d'environ 700 âmes, l'agriculture constitue le principal gagne-pain. M. David Lord était bien connu pour les méthodes rudimentaires qu'il utilisait. « Il se servait encore d'un atelage de chevaux et d'une vieille faucheuse pour faire ses foins sur sa terre de 60 acres, relate M. Claude Bélanger. Il venait même au village avec ses chevaux, il ne possédait pas d'automobile. »

Pour un bon nombre de citoyens de Sainte-Louise, David Lord incarnait le « père Zim », ce personnage fictif (?) en l'honneur duquel on organise un festival, à chaque été au mois d'août. Au dire de Claude Bélanger, cette année, la tragédie survenue mercredi dans le 4e rang risque fort d'assombrir le Festival du père Zim. ●

Air Canada coupable de nuire à la concurrence

« TORONTO (PC) - Un juge de la cour de district a trouvé Air Canada coupable d'entrave à la concurrence, hier, pour avoir annoncé des places à prix réduits pour la Floride, en janvier 1984.

La société aérienne avait été acquittée plus tôt en cour provinciale, mais la couronne avait interjeté appel.

Dans son jugement, le juge Bruce Hawkins a noté que la campagne publicitaire avait coûté \$20,000, mais que les 76 places vendues à prix réduits ne pouvaient pas rapporter plus de \$12,844.

Trois témoins, a rappelé le juge,

ont voulu acheter ces places à \$169, mais on leur a répondu qu'il n'y en avait plus, car il n'y en avait pas suffisamment, et on leur a offert des places plus chères.

« Ou la société Air Canada est dirigée par des idiots, ou il existe une autre raison pour cette campagne publicitaire », a commenté le juge Hawkins.

Il a ajouté: « Je suis attiré irrésistiblement par la conclusion que cette dernière explication est la vraie. »

On ignore quand la sentence sera prononcée. ●

Femme repêchée dans le fleuve mercredi: aucune autopsie ne sera pratiquée

« Il a été impossible de pratiquer une autopsie sur le corps de la femme repêchée dans le fleuve, mercredi, près de la gare maritime Champlain, à Québec, tellement il était à l'état squelettique. L'examen externe n'a toutefois révélé aucune trace de violence susceptible de laisser croire à un acte criminel.

par Lucien LATULIPPE

Cette femme qui demeurait dans la région de Québec avait été rapportée disparue au printemps

1983 et l'enquête menée par la Sûreté du Québec laisse entendre qu'il s'agit d'un accident ou d'une auto-destruction.

C'est en s'entrainant au quai 102 de la gare maritime, mercredi après-midi, que les hommes-grenouilles de la Sûreté du Québec ont repéré l'auto dans laquelle se trouvait le corps de cette femme dont la disparition remontait à quatre ans.

Le Dr Serge Turmel a ouvert son enquête de coroner, hier, et il n'y aura pas lieu de tenir une enquête publique, semble-t-il. ●



Dépanneuse incendiée

Cette dépanneuse que conduisait Robert Audet (ci-dessus) a été détruite par le feu, hier après-midi, sur l'autoroute de la Capitale, entre le boulevard Henri-Bourassa et la sortie de Bourg-Royal. Pendant que les pompiers de Beauport combattent les flammes qu'avalaient des explosions, la circulation sur cette voie rapide a été d'abord interdite, ce qui a provoqué un embouteillage important, vers 15h45, et elle a ensuite été permise sur une seule voie jusqu'au départ des pompiers. Comme l'atteste la photo, la dépanneuse est une perte totale.

Le Soleil, Raymond Larvoe

MINITEL

(suite de la première page)

Montmagny: une possibilité pour l'usine

L'entente prévoit également la construction éventuelle au Québec d'une usine destinée à la fabrication de 500.000 unités par année de ce terminal français, d'un coût d'environ \$500, qui est relié au téléphone par modem (coupleur téléphonique).

Le président de Soficorp a confirmé que la ville de Montmagny était retenue « comme une possibilité, à l'instar d'autres endroits du Québec », qu'il n'a pas toutefois pas voulu dévoiler, comme endroit d'implantation de l'usine projetée, qui nécessitera un investissement de plusieurs millions et créera plusieurs centaines d'emplois.

« Je ne veux pas trop en dire, avant le grand lancement du « Minitel » le 2 septembre », a remarqué M. Charland.

Il devait cependant ajouter que les ententes relatives à la distribution et à la production éventuelle des « Minitels » ont été faites avec deux compagnies françaises.

Ce sont Intel Matic, qui détient et exploite la technologie du terminal téléphonique, et Telic Alcatel, fabricant et distributeur exclusif du « Minitel français ».

Le Groupe Soficorp, un holding financier constitué, le 9 janvier, et dirigé par M. Roger Charland, voyait justement son titre être négocié hier, pour la première fois, à la Bourse de Montréal, sous le symbole « GSF ».

Son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au 630 ouest, boulevard Dorchester, à Montréal.

Un placement de \$10 millions, soit de 2,5 millions d'actions ordinaires au prix de \$4 l'action, a été complété ces jours derniers par la firme Saumier, Morrison et Davidson Partners.

Hier, au moins 81.000 unités du titre de Soficorp ont été négociées à des cotes moyennes variant de \$3,90 à \$3,95.

Cette émission d'actions, conformément à un prospectus daté du 20 juillet 1987, donne droit à une déduction égale à 100 pour 100 de leur coût d'acquisition, au programme R.E.A.

Le 2 février 1987, l'actif du Groupe Soficorp s'élevait à \$7,8 millions, avec un avoir propre de \$1,918,000. « Ces chiffres sont maintenant augmentés de \$10 millions, par l'émission d'action complètement vendue », a remarqué M. Charland.

Il prévoit par ailleurs que le chiffre d'affaires du Groupe Soficorp sera de \$23 millions en 1987. Une croissance particulièrement rapide devrait permettre de le porter à près de \$100 millions en 1988, tenant compte des acquisitions et des prises de participation présentes en négociation.

Filiales et activités

Le Groupe Soficorp, par l'entremise de ses filiales et de ses participations, est engagé dans le secteur des services financiers, de la fabrication et de la distribution, ainsi que de la technologie.

Son président, M. Roger Charland, est un courtier de Montréal qui a été l'instigateur au Québec de la formule des courtiers à escomptes, notamment comme l'un des deux associés fondateurs de la firme Disnat, en 1982.

En 1984, M. Charland a vendu ses actions dans Disnat. Il a alors Placements Soficorp Inc., principale filiale du Groupe Soficorp, une entreprise inscrite auprès de la Commission des valeurs mobilières à titre de courtier.

Placements Soficorp est également gestionnaire de fonds communs de placement à capital variable, dont cette société est le pro-

moteur.

D'autres filiales du groupe, Gestion Sificorp Inc. et Gestions SMQ Inc., sont des promoteurs et commanditaires de sociétés en commandite minières (Sofimines).

En mars 1987, le Groupe Soficorp s'est porté acquéreur de la totalité des actions ordinaires de R.S. Meubles Inc., un fabricant et importateur de meubles de Ville Saint-Laurent employant 125 employés et ayant un chiffre d'affaires de quelque \$8 millions.

Le groupe détient encore une participation dans Programme R & D. Thermatic, une société en commandite dont les activités de recherche et de développement ont porté sur le contrôle de l'air ambiant dans les bâtiments, en utilisant l'énergie solaire.

Dans le cadre du Programme AMD-Thermatic, le développement d'une nouvelle technologie permettra prochainement le lancement et la construction de serres nouvelles, dont un prototype est destiné au Jardin botanique de Montréal.

Une nouvelle filiale, Soficorp Technologies Inc., a été constituée en mars 1987, pour acquérir de nouvelles technologies et en faire la mise en marché. ●

LOTÉRIES

LA QUOTIDIENNE
tirage du 6 juillet
3-4-3
3-1-8-2

LE SOLEIL

ABONNEMENTS: 647-3333
Extérieur (sans frais) 1-800-463-2362
Lundi au vendredi: de 7h00 à 17h30. Sam., dim.: de 8h00 à 12h00
ANNONCES CLASSÉES: 647-3311
Lundi au vendredi: de 8h30 à 17h30
RÉDACTION: 647-3394
Lundi au vendredi: de 8h30 à 23h00
Samedi: de 12h00 à 23h00
Dimanche: de 14h00 à 23h00
RENSEIGNEMENTS: 647-3233
Heures d'ouverture: Lundi au vendredi: de 8h30 à 16h30
Le Soleil, 390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6



ALAIN BOUCHARD

Boum... Boum... Boum...

♦ C'est devenu infernal. Comme une espèce de grosse masse qui se rabattrait sourdement sur un gong, au rythme... d'un coup par six mois, mais sans qu'on sache à quel moment, dans le cours des six mois. Ce qui est pire que le flot continu d'un coup à la seconde: on se fait alors au « beat » et on finit pratiquement par ne plus entendre la masse. Tandis que le qui-vive perpétuel...

Poursuite contre la radio. Poursuite contre le journal. Poursuite contre la maîtresse. Poursuite contre la maîtresse. Et poursuite contre la maîtresse. Ce qui fait cinq coups de masse pour la maîtresse, parce qu'elle aurait dû comprendre, en langage d'avocats, que les deux premiers cas étaient en même temps des avertissements pour elle.

Dernière poursuite au programme: \$2,8 millions pour avoir chamboulé le capitaine Roméo Gionet, sa femme et ses enfants. Pour avoir ruiné leur vie, dit leur avocat Guy Bertrand. Je me demande bien comment il va expliquer au juge que son client a pu prendre sur lui de retourner au boulot et d'empêcher sa paye hebdomadaire, tout en étant démolé et plus capable de fonctionner, comme le dit la poursuite. Ça fera au moins quelques sous à récupérer pour la ville de Sainte-Foy.

Pas facile de faire le ménage dans la police, hein, madame Boucher! Surtout quand la mophe risque d'accrocher le niveau politique au passage. La contre-attaque est furieuse, trouvez-vous?

Un avocat m'explique — le 50e, le 100e, je ne sais plus combien — qu'il y a une énorme différence entre la morale d'une cause et la morale de l'avocat qui la défend. Qu'il ne faut pas contester ou juger un procureur aux causes qu'il défend mais à sa façon de les défendre.

Et la stratégie, dans tout ça? Jusqu'où peut-on en faire? Jusqu'où peut-on aller? Ou, question encore plus troublante, jusqu'où peut-on servir d'instrument de vengeance?

Guy Bertrand est un fameux avocat. Et un bonhomme fascinant à bien d'autres égards. Ce qui réussit généralement à nous faire avaler l'incroyable superbe dont il est capable, particulièrement quand il veut calculer son effet.

Mais là, je ne sais plus très bien où finit le devoir de défendre ses clients et où commence « la job » de démolir Andrée Boucher.

Monsieur Bertrand me pardonnera de capoter, si je capote. Mais je rencontre plein d'avocats « sérieux » qui me jurent que tout ça n'est plus que stratégie. J'ai beau être méfiant et penser qu'il y a bien quelques jaloux, dans le paquet, je finis par en croire un certain nombre.

Vous savez ce qu'ils me disent? Que Guy Bertrand bombarde madame Boucher de procédures pour la harceler, l'user, l'affaiblir. Que Gionet & cie lui ont donné rien de moins que le mandat d'avoir la peau de la maîtresse. Et qu'il va l'avoir.

Bertrand est l'instrument d'une vengeance acharnée, que me disent ses confrères. Les procédures, ça finit par ébranler même les plus coriaces. Ça ronge tranquillement. Ça peut rendre fou. Ça peut « tuer ».

J'en ai la chair de poule.

Et si ça ne « tue » pas complètement, ça peut sûrement écoeurer quelqu'un de la chose publique, ça peut sûrement décourager du monde d'aller se fendre la gueule pour le bien commun.

Mais Guy Bertrand n'a pas à s'occuper de ça, ce n'est que du oui-dire.

L'avis de quartier

À Québec, quand ce ne sont pas les médias eux-mêmes qui habitent la Haute-Ville ou la banlieue, ce sont les journalistes qui y travaillent. De sorte que des quartiers complets du « 1er étage » ne se retrouvent pas très souvent dans les manchettes.

Comme Limoilou.

Oui aura désormais son bi-mensuel bien à lui: *L'avis de quartier*. Je ne connais pas les gens qui le lancent, je ne sais pas non plus quelle tendance il prendra vraiment, au-delà de ce qu'on nous promet, mais il faut quand même applaudir bien fort.

Non seulement pour le quartier Limoilou, qui sera un peu moins délaissé. Mais aussi parce que tout nouveau journal qui apparaît, petit ou gros, ajoute à la diversification qui est le premier grand critère d'une information potable. ♦

Maîtres-artisans de 12 pays francophones à Plein Art 87

♦ Diallo Ramallale est une créatrice de batik sénégalaise venue participer pour la première fois à Plein Art. Elle est venue à ce métier tout naturellement, par sa mère qui l'a initiée à cette technique. Le travail du batik, c'est héréditaire, dit-elle.

par Johanne ROY

Cette jeune Sénégalaise exerce également le métier de décoratrice à Dakar. Elle profitera de son séjour ici pour échanger avec des artisans québécois qui font du batik.

Du Sénégal, un facteur de balafons, Mamadou Fodé Cissokho, est aussi du voyage. Ils sont au total 18 maîtres-artisans issus d'une dizaine de pays francophones à se joindre cette année aux artisans québécois pour Plein Art 87.

Le coup d'envoi, donné hier midi à la Place George-V, aura permis de prendre contact avec ces artisans. Les maîtres-artisans étrangers ont par ailleurs été présentés au ministre des Relations internationales Gil Rémillard, qui inaugurerait l'événement.

« La présence de tous ces artisans de l'espace francophone à Plein Art favorise une meilleure connaissance et une plus grande diffusion des produits culturels du Sud », a notamment souligné M. Rémillard dans son allocution d'ouverture.

Sous un soleil radieux, pendant que certains achevaient de monter leur stand, plusieurs élaient leurs produits aux regards des visiteurs qui ont tôt fait de circuler parmi les grandes tentes blanches.

Les produits des artisans étrangers (plus de 1.000, dit-on) ont toutefois été réunis pour la vente dans une Boutique internationale, située au centre de la Place George-V.

Les peignes et les figurines en ébène y côtoient les articles en cuir, en soie ou encore cette amphore fabriquée avec des feuilles d'or, vendue \$4.000. La plupart des produits ont cependant un prix plus abordable.

Pour les bourses moins garnies, l'amphore et les vases qui l'accompagnent méritent toutefois le coup d'oeil. Ils sont l'oeuvre d'un céramiste marocain, Amhed Serghini, lequel effectue un premier séjour au pays.

Ces pièces, créées chacune avec des motifs différents, représentent entre quatre et six mois de travail et de transformation de métaux précieux comme l'or, le platine ou le rubis, a indiqué M. Serghini, lors d'un entretien.

Au Maroc, il y aurait 1,2 million d'artisans sur une population de 24 millions d'habitants. Le gouvernement marocain fournit à ces artisans un encouragement constant dans le but de préserver le patrimoine, a-t-il soutenu.

Depuis sept générations

Pour Amhed Serghini, il allait de soi de devenir céramiste, puisque dans sa famille, on exerce ce métier depuis sept générations.

Charles Depierres, chef d'atelier à la renommée Manufacture nationale de Sèvres, en France, a également appris le métier de mouleur par un parent, un oncle en l'occurrence, comme c'était jadis la tradition.

Aujourd'hui, les jeunes viennent de province pour apprendre ce métier dans les écoles spécialisées, précisait-il, hier. À Plein Art, Charles Depierres démontra comment on fabrique les biscuits de porcelaine, ces petits sujets des 18e et 19e siècles, ou modernes, qui sont faits à partir d'un modèle en plâtre.

La Manufacture nationale de Sèvres vend entre 10.000 et 15.000 pièces par an. Une grande partie

de ces objets est achetée par l'État pour des cadeaux destinés aux dignitaires étrangers.

Les débuts de cette fabrique remontent aussi loin qu'en 1738, à Vincennes. Elle s'est établie à Sèvres en 1758. Deux ans plus tard, le roi en faisait la manufacture royale. ♦



Le ministre des Relations internationales, Gil Rémillard, et le directeur général de la Corporation des artisans de Québec, Michel Létourneau, contemplant les vases et amphores créés par le céramiste marocain Amhed Serghini, à Plein Art 87, dont le coup d'envoi a été donné, hier, à la place George-V.

Festivent 1987: ouverture bien réussie

♦ SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME. Les organisateurs de Festivent ne pouvaient pas espérer un meilleur scénario. Un soleil radieux, pas l'ombre d'un nuage, le vent en congé, beaucoup de curieux, des ballons partout dans le ciel et un président qui s'en tire sain et sauf d'un tout premier saut en parachute!

par Gilbert LEDUC

La 5e édition de la grande fête

des montgolfières de Saint-Jean-Chrysostome s'amorce sur une note encourageante. En 1986, par un temps maussade, Festivent avait attiré 75.000 visiteurs. Cette année, on avance le chiffre magique de 100.000 personnes. Les organisateurs se croisent les doigts.

S'il y en a un qui priait un peu plus fort que les autres hier, c'était le président Guy Morin. Bien sûr, l'humeur de dame Nature le tracasait. Mais sans doute pas autant qu'un saut de 10.000 pieds en para-

chute! Surtout, lorsqu'il s'agit d'une toute première culbute dans le vide en carrière. Accroché à son expérimenté copain de fortune André Buteau, le courageux président a effectué un atterrissage un peu pénible pour les « fofoues ». Notre héros est sorti tout souriant et... soulagé de cette grande première.

Le temps était idéal pour les montgolfières. Quinze d'entre elles se sont envolées entre 18h30 et 19h30. Un déploiement haut en couleurs. Les ballons, plus bigarrés les

uns que les autres, se sont élevés mélodieusement dans le ciel puis se laissèrent porter au gré du vent pour atterrir à Bernières ou Saint-Nicolas.

Des vols de montgolfières sont à l'horaire à tous les jours au parc Champigny le matin à 6h, pour les matinaux, et à 18h, si évidemment il ne pleut pas et si le vent ne dépasse pas cinq à huit milles à l'heure.

A Festivent, il n'y a pas que des ballons multicolores. Ce soir, par

exemple, s'ébranlera, à 19h30, un défilé de nuit qui sera suivi d'un spectacle de corps de tambours et clairons. Samedi dès 10h, une compétition équestre se déroulera au parc Champigny, puis, de 13h à 16h, une compétition provinciale de cerfs-volants. À 18h30, les spectateurs auront droit à une attraction spectaculaire soit un spectacle de trapeze sous une montgolfière.

Donc, jusqu'à dimanche soir, le parc Champigny bourdonnera d'activités pour toute la famille. ♦

Quebecair: les agents de bord débraient aussi

♦ Privée de 300 de ses employés sur 522 en raison de deux conflits de travail, Quebecair poursuit ses activités normalement avec l'aide d'employés temporaires et il n'est toujours pas question d'une intervention du gouvernement québécois, officiellement encore propriétaire de la compagnie.

par Hélène BARIL

Les 52 agents de bord de la compagnie ont débrayé à leur tour hier matin, se joignant aux 250 employés au sol en grève depuis le 10 juillet. Selon le porte-parole de la compagnie, M. Guy Sarrasin, « tous nos vols ont décollé à temps ce matin (hier matin) à l'exception du vol Sept-Iles-Québec-Montréal. »

M. Sarrasin a toutefois refusé de dire combien de temporaires ont été embauchés pour remplacer les employés en grève. « Ce sont des personnes qui ont reçu une formation de trois semaines, surtout axée sur la sécurité, et qui sont encadrées par du personnel de direction », a-t-il tout juste précisé.

Du côté syndical, on indique que la compagnie peut bien se vanter de respecter ses horaires, puisqu'elle les change sans cesse. « Il n'y a plus d'horaire fixe chez Quebecair et plusieurs des vols sont transférés à Nordair Métro », affirme M. Henri Lemelin, porte-parole des deux groupes d'employés en grève représentés par la FTQ.

Les agents de bord s'inquiètent du fait que le transporteur prend des libertés avec les mesures de sécurité depuis le déclenchement du conflit.

Le 31 juillet, l'équipage de l'appareil qui se préparait à atterrir aux îles de la Madeleine a dû demander aux passagers de se grouper à l'avant, afin de permettre à l'avion de se poser normalement malgré une mauvaise répartition du poids de la cargaison. La semaine dernière, un appareil a décollé de Dorval avec une porte défectueuse. Une plainte a d'ailleurs été officiellement acheminée hier au ministère fédéral des Transports concernant ce dernier incident.

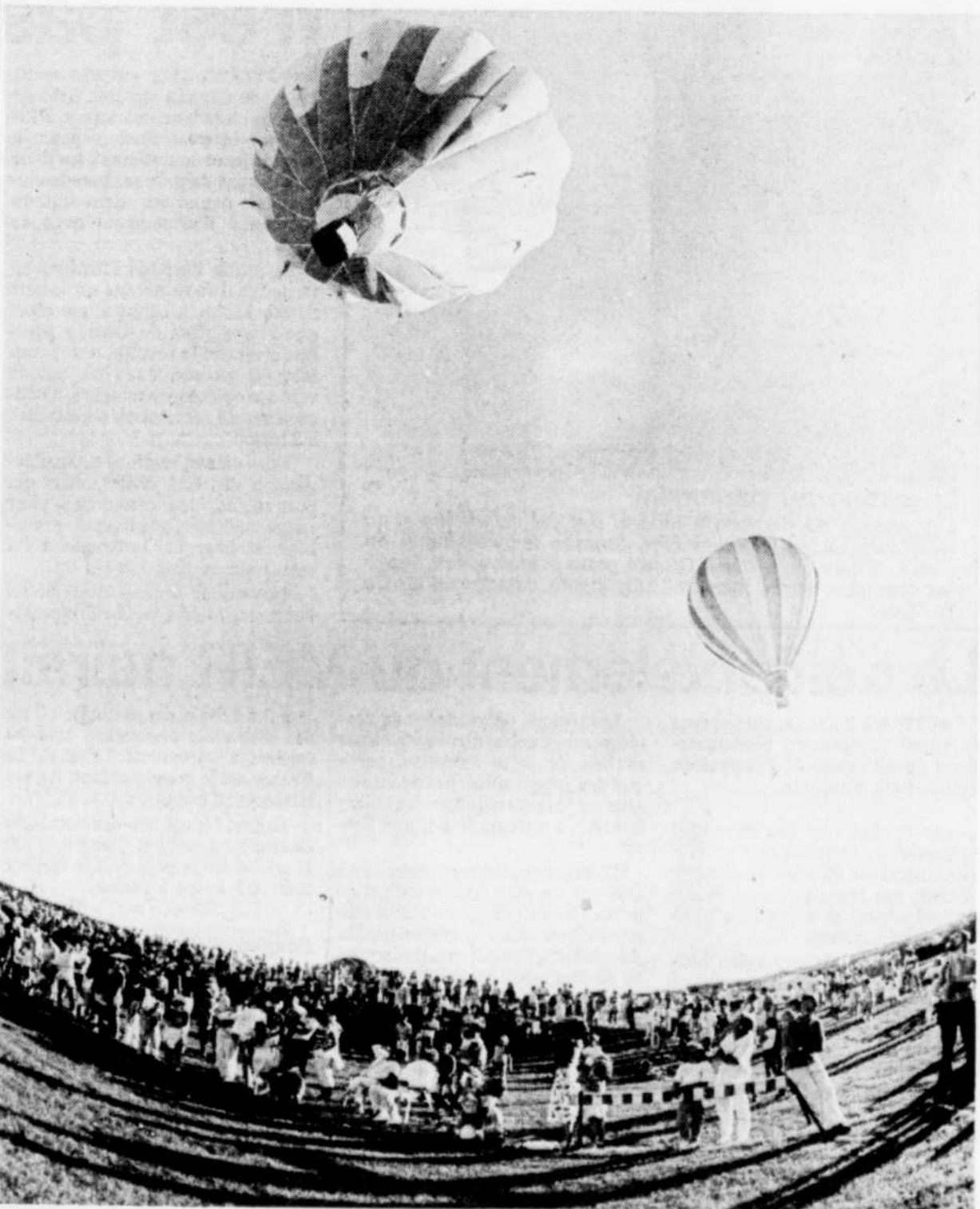
L'impasse

Même si la compagnie est toujours officiellement propriété du gouvernement québécois, Quebecair ne se croit pas obligée de respecter la loi anti-scab en vigueur dans la province. Le transport aérien étant de compétence fédérale, la compagnie respecte le code du travail du Canada, a fait savoir hier son porte-parole.

Selon lui, le maintien des services respecte le droit des Québécois au transport aérien et protège même l'emploi des travailleurs en grève en empêchant d'éventuels concurrents de s'imposer sur le marché.

Au ministère des Transports, on a déjà fait savoir qu'il n'était pas question d'intervenir dans le conflit. Hier, le ministère du Travail a adopté la même position. Le ministre n'interviendra pas dans un secteur qui est du ressort du fédéral, a indiqué le porte-parole du ministre Pierre Paradis, Mme Sylvie Marier.

Les négociations avec les deux groupes d'employés sont évidemment dans une impasse totale. Le médiateur s'est même retiré du dossier.



Le temps était magnifique, hier soir, pour la première envolée des montgolfières marquant le début de Festivent 1987, à Saint-Jean-Chrysostome.

Accord constitutionnel de 1987

L'Ouest canadien se sentirait menacé

♦ OTTAWA (PC) - Le Canada West Foundation juge prohibitif pour l'Ouest canadien le coût politique de l'entente de la Cote Meech et la réintégration du Québec dans la constitution.

textes de Guy TAILLEFER

Hier devant le comité mixte qui examine à Ottawa l'Accord constitutionnel de 1987, le président de la fondation, le Dr David

Elton, a estimé que la reconnaissance du Québec à titre de société distincte constituait l'un des acquis les plus importants et les plus constructifs de la nouvelle entente.

Cela dit, M. Elton craint que cet acquis ne porte ombrage aux efforts de l'Ouest pour se tailler une place politique plus grande au Canada.

Il trouve particulièrement inacceptables les dispositions permettant aux provinces un rôle dans la nomination des sénateurs. Ces dispositions sont le « talon d'Achille de l'accord de la Cote Meech », a déclaré M. Elton, dont la virulence des critiques à ce chapitre lui ont valu d'être poliment réprimandé par certains membres du comité mixte, dont le libéral Bob Kaplan et le conservateur Léo Duguay.

« L'exclusion du Québec de l'Accord constitutionnel de 1982, a lancé le Dr Elton, a donné à l'appareil politique canadien un très mauvais exemple, mais les plus récentes résolutions sur le Sénat sont l'équivalent politique du virus du sida: une maladie dont les symptômes sont au départ inoffensifs mais qui devient progressivement un mal débilitant, incurable et inévitablement fatal. »

M. Elton tient absolument à ce qu'un projet de réforme du Sénat, prévoyant l'élection de ses membres au suffrage universel, soit rattaché à l'entente constitutionnelle, « et non pas reporté à un nébuleux avenir ».

« Ce fut un malheur et peut-être une erreur majeure de procéder aux changements constitutionnels de 1982 sans faire droit aux préoccupations québécoises.

« Mais ce serait une sottise encore plus grande que de répéter l'erreur et de soumettre à la même négligence les problèmes de l'Ouest et des provinces plus petites », a déclaré M. Elton.

Plutôt que d'institutionnaliser « un patronage élargi » en donnant aux provinces leur mot à dire dans les nominations au Sénat, M. Elton a soutenu qu'il serait, et de loin, « beaucoup plus efficace, et beaucoup moins dispendieux pour le Canada, que le gouvernement fédéral s'engage à suspendre toute nomination jusqu'à ce qu'un projet de réforme ait été élaboré, ratifié et soumis à un strict échancier. »

Démocratie

Dans un autre ordre d'idée, M. Elton a qualifié d'anti-démocratique la cadence accélérée à laquelle le comité était appelé à étudier

l'accord constitutionnel, compte tenu de l'importance des enjeux.

La question avait également été soulevée par le témoin précédent, M. John A. Holtby, porte-parole du Conseil pour l'unité canadienne.

M. Holtby a proposé la formation d'un comité national mixte sur la constitution, qui serait composé de deux sénateurs, de quatre députés des Communes et de deux députés de chacune des assemblées législatives provinciales et territoriales, et où seraient représentées toutes les allégeances politiques.

Un tel comité, qui se réunirait périodiquement, rendrait en partie aux parlementaires l'influence qu'ils ont tendance à perdre aux mains des premiers ministres.

« La constitution appartient à la population par l'entremise de leur assemblées législatives », a déclaré M. Holtby, qui a lancé aux députés le défi de s'approprier le débat constitutionnel avant que « les bureaucrates ne le fassent à leur place ».

Sa proposition a été accueillie avec énormément d'intérêt par certains membres du comité mixte, notamment par le conservateur Albert Cooper. ♦

La société distincte deviendrait ghetto

♦ OTTAWA (PC) - Certaines insuffisances contenues dans l'Accord constitutionnel de 1987 risquent d'isoler linguistiquement le Québec et d'en faire non pas une société distincte, mais plutôt un ghetto au sein duquel le projet séparatiste pourra retrouver l'importance qu'il a perdue.

Telle est l'opinion exprimée hier devant le comité mixte sur l'Accord constitutionnel par Mme Susan Purdy, présidente de Canadian Parents for French (CPF), une association vouée à la promotion de l'enseignement du français à l'extérieur du Québec.

Le CPF se dit particulièrement

inquiet du fait que le gouvernement fédéral et les provinces anglophones ne sont tenus, en vertu de l'accord, que de protéger la double nature linguistique du Canada, sans avoir à en faire la promotion.

« Cette limitation ne fait que préserver le statu quo à l'extérieur du Québec, ce qui est absolument inacceptable », a déclaré Mme Purdy.

La position du CPF rejoint à ce chapitre celle défendue la veille devant le comité mixte par la Fédération des francophones hors Québec, qui a prédit la disparition pure et simple d'ici l'an 2050 des francophones habitant au Canada

anglais si l'Accord constitutionnel est adopté tel quel.

« Le fait de limiter, a fait valoir Mme Purdy, les responsabilités des provinces anglophones et d'Ottawa au maintien du statu quo pourrait très bien signifier l'interruption de tout progrès en matière d'apprentissage de la langue seconde - aucun nouveau programme d'immersion en français, aucune amélioration des programmes de base en langue française et la poursuite des luttes frustrantes des parents pour une meilleure éducation en français pour leurs enfants. »

Le CPF tient à ce que les provinces anglophones soient tenues

constitutionnellement de promouvoir le développement des minorités linguistiques. « Ce que nous désirons au fond, a affirmé Mme Purdy, c'est la reconnaissance que le Québec n'est pas l'unique dépositaire de la culture française au Canada. »

Le CPF estime en outre que l'accord paraît entrer en conflit avec les dispositions du projet de loi sur les langues officielles déposé en juin aux Communes.

Ottawa s'engage dans ce projet de loi, a souligné Mme Purdy, à continuer de collaborer avec les provinces pour encourager l'enseignement des langues officielles. ♦

AVIS

1. La compagnie Transport Desgagnés inc. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le maintien du permis de navigation 1-Q-700110 détenu par Navigation Sonamar inc. dans le cadre de l'acquisition, par Transport Desgagnés d'un intérêt dans la compagnie Société de Gestion Desgagnés (1981) inc.

Transport Desgagnés inc. s'est portée acquiesceur de la totalité des actions émises et en circulation de Société de Gestion Desgagnés (1981) inc. soit 9 127 actions ordinaires.

Société de Gestion Desgagnés (1981) inc. étant elle-même détentrice immatriculée de 189 995 actions de catégorie "A" du capital-actions de Navigation Sonamar inc. Transport Desgagnés acquiert aussi, indirectement, des intérêts dans Navigation Sonamar inc.

2. La compagnie 2431-7844 Québec inc. s'adresse également à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le maintien des permis décrits ci-après détenus par elle, de 7 193 actions ordinaires de catégorie B du capital-actions de Le Groupe Desgagnés (1981) inc. issue de la fusion de 2535-2659 Québec inc. et de Le Groupe Desgagnés (1981) inc. effectuée en vertu des dispositions du Chapitre XVII de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies de la province de Québec en date du 29 mai 1987.

La compagnie 2535-2659 Québec inc. avait, immédiatement avant la fusion mentionnée ci-haut, acquis 7 193 actions ordinaires du capital-actions de Le Groupe Desgagnés (1981) inc., soit 80% du capital-actions émis et réparti de cette dernière compagnie.

Les permis et les détenteurs sont les suivants:

TESSIER LIMITEE

a) Permis de camionnage en vrac pour la Région 09:
Q-500961-001
Q-500961-002
Q-500961-003

b) Permis de transport général:
Q-300347-001

Service local pour le transport de marchandises diverses par véhicules de livraison autorisés de Baie-Comeau et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant cinq (5) milles de Baie-Comeau à tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de la ville.
Q-300347-002

Service longue distance rayon pour le transport, par véhicules de livraison autorisés, de marchandises diverses de Baie-Comeau à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles de ladite ville.
Q-300347-003

c) Permis de transport restreint:
Q-300347-004

Service longue distance, route restreinte pour le transport, par véhicules de livraison autorisés, de marchandises diverses destinées à Hydro-Québec et ses contracteurs provenant de tous points sur la rivière de Manicouagan à destination de Baie-Comeau.
Q-300347-005

d) Permis de transport spécialisé:
Q-300347-006

Service longue distance route restreinte pour le transport de produits pétroliers par camions citernes ou citernes de Baie-Comeau à la rivière Manicouagan et points intermédiaires.
Q-300347-007

Service longue distance territoire pour le transport par fardiers de machinerie et équipement lourds de tous points situés dans les districts électoraux provinciaux de Saguenay S. Dubuc à tout point situé dans le district électoral provincial de Duplessis.
Q-300347-008

e) Permis de transport restreint:
Q-300347-009

Service longue distance territoire pour le transport par véhicules de livraison autorisés de remorques

Les Actionnaires de Le Groupe Desgagnés (1981) inc. suite à l'acquisition et la fusion mentionnées ci-avant sont les suivants avec la répartition d'actions décrite ci-après:

2431-7844 Québec inc.
Pierre Boisseau
Claude Desgagnés
Jacques Desgagnés
Jean Des Gagniers
Marcelin Desgagnés
Martin Desgagnés
Michel Desgagnés
Pierre Paul Desgagnés
Rosaire Desgagnés
Yvan Desgagnés
Zéлада Desgagnés
Yvon Lefrançois
Jean Lépine
R. Raymond & Ass. Ltée
Société Maritime de Bailion Inc.

Une proportion non encore déterminée des actions décrites ci-avant sera éventuellement convertie en actions ayant fait l'objet d'une émission publique.

Le Groupe Desgagnés (1981) inc. étant elle-même détentrice immatriculée de toutes les actions émises et en circulation des compagnies Tessier Limitée, Transport Desgagnés inc. et Pragma inc., 2431-7844 Québec inc. acquiert par le fait même un intérêt indirect dans ces compagnies.

Société de Gestion Desgagnés (1981) inc. détenant de 189 995 actions de catégorie A de la compagnie Navigation Sonamar inc. et étant une filiale à part entière de Transport Desgagnés inc., 2431-7844 Québec inc. acquiert aussi par le fait même indirectement des intérêts dans Navigation Sonamar inc.

Transport Desgagnés inc. étant elle-même détentrice immatriculée de toutes les actions émises et en circulation de Les Entreprises Maritimes Desgagnés inc. détenant 182 920 actions de catégorie A dans la compagnie Navigation Sonamar inc., 2431-7844 Québec inc. acquiert aussi, par le fait même, indirectement des intérêts dans Navigation Sonamar inc.

Toute personne intéressée peut introduire une opposition ou une intervention auprès de la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution de cet avis.

Deuxième publication: 7 août 1987

Sylvain Duro, avocat
Directeur du contentieux de
Le Groupe Desgagnés (1981) inc.
250, Grande-Allée ouest
Suite 800
Québec (Québec)

G.R. 214
Première publication: 6 août 1987
Deuxième publication: 7 août 1987

accidentées appartenant à des détenteurs de permis entre tous points situés dans un rayon de 150 milles de Baie-Comeau.
Q-300347-009

Service longue distance territoire pour le transport par véhicules de livraison autorisés de remorques accidentées appartenant à des détenteurs de permis entre tous points situés dans un rayon de 150 milles de Baie-Comeau.
Q-300347-013

Pour le compte de Transport Carrière Inc.

TRANSPORT DESGAGNÉS INC.

Permis de navigation:
6-Q-700073-007A

Affréter un ou des navires au voyage, à la tonne, à la journée, à la semaine, au mois, etc., suivant les besoins du commerce de courtage en transport maritime.
6-Q-700073-008A

Transporter le bois de pulpe, de bois de sciage et autres et de cargaisons générales sur les parcours antérieurement desservis par la détentrice entre tous les ports situés dans les limites du Québec, le tout sujet aux restrictions imposées par le certificat d'inspection des navires émis par le ministre des Transports du Canada sans horaire déterminé.
6-Q-700073-009A

Transporter des marchandises en vrac provenant d'un seul expéditeur destinées à un seul consignataire entre tous les ports situés dans les limites de la province de Québec.
6-Q-700073-010A

Transport à "Charte-Partie", des passagers ou de marchandises entre les ports situés dans les limites du Québec.
6-Q-700073-011A

PRAGMA INC.

Permis de location:
8-Q-600354-001A

Location à court terme à 1, Place Roland, Pointe-au-Pic, de camions tracteurs remorques et semi-remorques.
8-Q-600354-002A

Location à long terme à 1, Place Roland, Pointe-au-Pic, de camions tracteurs remorques et semi-remorques.

NAVIGATION SONAMAR INC.

Permis de navigation:
Q-700110-002

Classe III transport de marchandises en vrac provenant d'un seul expéditeur et destinées à un seul consignataire entre tous les ports situés dans les limites du Québec.

7 193 actions ordinaires de catégorie B

93 actions de catégorie A

162 actions de catégorie A

104 actions de catégorie A

124 actions de catégorie A

154 actions de catégorie A

36 actions de catégorie A

118 actions de catégorie A

39 actions de catégorie A

162 actions de catégorie A

427 actions de catégorie A

154 actions de catégorie A

29 actions de catégorie A

9 actions de catégorie A

58 actions de catégorie A

129 actions de catégorie A

Visite canadienne en Afrique du Sud

Clark ne doit pas «faire du cirque»

♦ LE CAP, Afrique du Sud (AFP) - Le ministre sud-africain des Affaires étrangères, M. Roelof «Pik»

Botha, a émis des réserves, hier, sur la visite que son homologue canadien, M. Joe Clark, prévoit faire à la mi-août, en Afrique du Sud.

Dans un communiqué publié au

Cap, M. Botha déclare qu'il n'est pas

souhaitable que le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures se rende en Afrique du Sud pour y confirmer des positions pleines de préjugés ou «pour y faire du cirque». «Si toutefois il s'intéresse encore à la vérité, il est le bienvenu

en Afrique du Sud. Nous n'avons rien à cacher.»

Le ministre sud-africain a ajouté: M. Clark «devrait apprendre qu'il n'était pas autorisé à donner des leçons. C'est à lui de décider s'il souhaite toujours se rendre en Afrique du Sud.»

Le secrétariat d'État aux Affaires extérieures à Ottawa avait annoncé, mercredi dans un communiqué, que M. Clark envisageait de rencontrer, au cours de son séjour sud-africain, M. Nelson Mandela, chef du Congrès national africain (ANC, principal mouvement d'opposition clandestin) emprisonné à vie depuis 25 ans, et qu'il souhaitait vivement rencontrer son homologue sud-africain pour s'informer des intentions de l'Afrique du Sud en vue d'éventuels changements radicaux.

Apartheid

Le Canada, avait-on souligné de même source, continuera d'exercer sur le gouvernement sud-africain des pressions pour qu'il soit mis fin à l'apartheid et qu'une solution «rapide, pacifique et négociée» soit

apportée à la crise dans laquelle se trouve plongé ce pays.

M. Clark, qui sera absent du Canada du 10 au 15 août, se rendra auparavant en Côte d'Ivoire, au Mozambique et en Zambie où il doit notamment rencontrer, à Lusaka, le président de l'ANC, M. Olivier Tambo.

En Afrique du Sud, le chef de la diplomatie canadienne devrait se rendre successivement à Johannesburg et à Pretoria, et s'entretenir également avec le révérend Alan Boesak, un des dirigeants du Front démocratique uni (UDF, principale organisation anti-apartheid légale en Afrique du Sud).

Il consacra l'essentiel de ces visites à la préparation des deux grands sommets, celui de la Francophonie (41 pays représentés) et celui du Commonwealth (49 pays), dont le Canada sera l'hôte en septembre et octobre à Québec et à Vancouver. La question de l'Afrique du Sud devrait être abordée au cours de ces deux sommets auxquels participeront un grand nombre de pays africains. ♦



Le cirque au parlement

Les abords du parlement fédéral ont été le théâtre d'un spectacle un peu inusité hier, lorsque les éléphants du cirque Shrine, en visite à Ottawa cette semaine, ont égayé les touristes, après avoir fait une petite balade autour de l'édifice.

Le démantèlement du MEIR nuirait au Québec

♦ OTTAWA (PC) - Le Québec sera le grand perdant du démantèlement du ministère de l'Expansion industrielle régionale.

«Le Québec s'est fait carrément arnaquer», a soutenu hier le critique libéral en matière de développement des régions rurales et des communautés, le député de Shefford Jean Lapierre.

Le premier ministre Brian Mulroney a annoncé mardi la création du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, qui prendra la place du ministère de l'Expansion industrielle régionale.

Le responsable de ce ministère, M. Michel Côté, sera le titulaire du nouveau ministère.

M. Lapierre a expliqué que l'ancien ministère avait notamment pour but de réduire les disparités régionales, un objectif qui selon lui ne sera pas repris par le nouveau ministère.

Les régions défavorisées de l'extérieur du Québec ne devraient pas souffrir de cette situation, parce que des programmes précis ou des agences prendront soin de leurs intérêts, a soutenu le critique libéral.

Le premier ministre Mulroney a annoncé un plan de diversification de l'économie de l'Ouest de \$1,2 milliard mardi, sous la responsabilité du ministre des Affaires indiennes et du Nord, Bill McKnight.

Au début de juin, il avait annoncé la création d'un agence chargée de la coordination des initiatives fédérales de développement dans la région de l'Atlantique, sous la responsabilité du sénateur Lowell Murray.

Le premier ministre a également annoncé à la mi-juillet un plan de \$55 millions destiné au développement du Nord de l'Ontario, sous la responsabilité du Solliciteur général James Kelleher.

«Il y a des plans partout où il y a des disparités régionales, sauf au Québec, a soutenu M. Lapierre. Le Québec est le grand perdant, il a été laissé pour compte.»

Le seul député néo-démocrate du Québec, M. Robert Toupin, s'est aussi demandé pourquoi le Québec avait été laissé à l'écart.

Société distincte

«Est-ce parce que nous sommes une société distincte?», a-t-il lancé, à la blague.

M. Toupin a dit ne pas comprendre la stratégie conservatrice.

«Veulent-ils annoncer prochainement des initiatives nouvelles pour le Québec, ou ont-ils décidé de ne plus trop se préoccuper de cette province?», s'est-il interrogé.

M. Lapierre a reconnu qu'un plan de relance de la région de Montréal avait été promis par les conservateurs.

Mais il reste peu de chose du Fonds Laprade, destiné à la région de Trois-Rivières, et nul ne sait si le plan destiné à l'Est du Québec, sous la responsabilité de la ministre des Approvisionnement et Ressources, Monique Vézina, sera renouvelé, a-t-il ajouté.

Il n'y a rien de prévu pour des régions comme les Cantons de l'Est ou l'Abitibi, a soutenu le député libéral.

«Tout ce qui reste pour le Québec, c'est du diachylon pour soigner une gangrène», a-t-il lancé.

Il a dit craindre que les régions du pays dotées de programmes spéciaux puissent attirer des nouvelles entreprises grâce à une «surenchère de dollars fédéraux».

«Nous serons défavorisés», a-t-il affirmé. Le gouvernement du Québec devra peut-être remplir le vide laissé par Ottawa, ce qui coûtera bien plus cher aux Québécois, a-t-il ajouté. ♦

Aux assises Québec-municipalités

Consensus sur les grandes orientations

♦ Au terme de deux jours de délibérations dans la Vieille Capitale, les participants aux assises Québec-municipalités ont réussi à faire consensus sur plusieurs points, dont les deux plus importants sont l'adoption prochaine de mesures visant à limiter les effets négatifs des hausses brusques de comptes de taxes et la survie des municipalités régionales de comté (mrc).

par Pierre MARTEL

A l'issue des discussions, le ministre des Affaires municipales du Québec, M. André Bourbeau, a annoncé deux mesures pour corriger les hausses brusques de compte taxes qui, jusqu'à maintenant, ont surtout frappé les contribuables de l'île de Montréal, mais qui pourraient frapper ceux de Québec avec le nouveau rôle d'évaluation qui sera déposé à la mi-septembre.

M. Bourbeau a promis d'apporter des amendements législatifs, dès cet automne, pour permettre l'étalement du compte de taxe à tous les contribuables qui auront subi des hausses brusques de taxes et pour permettre également le plafonnement de l'évaluation foncière de certains contribuables. Ces mesures pourront entrer en application, dès l'année financière 1988.

Au passage, notons que l'étalement du compte de taxes permettra de différer une partie de l'augmentation du compte de taxes lorsque celle-ci aura été brusque. Quant au plafonnement de l'évaluation foncière, il sera disponible

aux municipalités qui auront connu des augmentations de l'évaluation foncière au-delà d'un certain seuil déterminé par le ministère.

Par ailleurs, le comité technique sur la fiscalité municipale devra faire rapport, avant la fin de septembre, sur deux autres formules qui pourraient s'ajouter aux deux premières: un crédit de taxes modulées et une variante du plafonnement du compte de taxes. Ce nouveau rapport sera discuté lors de nouvelles assises Québec-municipalités, avant la fin de septembre.

Parallèlement à cela, le comité technique devra poursuivre ses travaux pour trouver des formules plus permanentes.

MRC

Quant à l'avenir des municipalités régionales de comté (mrc), le ministre Bourbeau a souligné que les personnes intéressées s'étaient entendues sur la nécessité de maintenir le rôle des mrc en matière d'aménagement et de maintenir également la structure de services mise en place dans un certain nombre de municipalités régionales.

De plus, le ministre des Affaires municipales a annoncé que le gouvernement a accepté d'accorder une aide financière aux mrc pour les cinq prochaines années. « En accordant cette aide, le gouvernement reconnaît que les municipalités régionales de comté sont là pour rester et qu'elles s'averent un rouage majeur dans l'organisation municipale du Québec », d'affirmer M. Bourbeau.

Satisfaction

A tour de rôle, à la suite du ministre des Affaires municipales, le président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), M. Jean Pelletier, le président de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ), M. Roger Nicolet, et le maire de Montréal, M. Jean Doré, ont exprimé leur satisfaction quant aux consensus dégagés au cours des deux derniers jours.

« L'UMQ est très heureuse des résultats obtenus. Ce fut une rencontre éminemment profitable. Il y a eu des consensus sur l'essentiel, au niveau des grandes orientations », a déclaré M. Pelletier.

Les mesures fiscales annoncées par M. Bourbeau profiteront-elles à la ville de Québec? Il est trop tôt pour le savoir, selon le maire Pelletier. Il faut attendre le dépôt du nouveau rôle d'évaluation à la mi-septembre.

« L'UMRCQ éprouve une très grande satisfaction. Nous avons obtenu une grande victoire en assurant la survie des municipalités régionales de comté », a affirmé, pour sa part, M. Nicolet.

Quant au maire de Montréal, rappelant que sa préoccupation première portait sur la fiscalité municipale, il estime que les résultats obtenus dans ce domaine sont très satisfaisants. « Les mesures annoncées par le ministre ne régleront pas totalement le problème vécu par beaucoup de contribuables montréalais, mais elles rendront la situation nettement plus acceptable », a-t-il dit.



Le ministre des Affaires municipales André Bourbeau (à droite) répond à une question lors de la conférence de presse tenue au terme des assises Québec-municipalités pendant que le maire de Montréal Jean Doré (à gauche) et le président de l'UMRCQ Roger Nicolet (centre) sourient à la réponse.

Si le problème de leur rémunération perdure

Les juges de nomination provinciale menacent Bourassa d'un conflit ouvert

♦ MONTREAL (PC) - Les juges de nomination provinciale menacent le premier ministre Robert Bourassa d'un conflit ouvert « prévisible et regrettable » si la question de leur rémunération n'est pas réglée dans les meilleurs délais; et demandant son intervention personnelle dans le dossier.

Dans une lettre au premier ministre datée de 4 août, la Conférence des juges du Québec, par la voix de son président, le juge Louis-Jacques Léger, de la cour municipale de Montréal, rappelle que les magistrats nommés par le gouvernement du Québec attendent toujours la parité salariale avec les juges des cours de comté de l'Ontario.

Cette parité - recommandée au printemps par le comité Brazeau sur la rémunération des juges - aurait fait passer leur salaire annuel de 75,389 qu'il est actuellement à 99,231 au 1er juillet dernier, pour en arriver à 122,700 en juillet prochain.

Dans sa lettre à M. Bourassa, la conférence affirme devoir faire appel au premier ministre « pour que le gouvernement règle cette question de façon à ce que la situation ne dégénère pas en situation conflictuelle prévisible et regrettable ».

La direction de la Conférence des juges du Québec affirme qu'elle n'a réussi qu'avec difficulté à conser-

ver jusqu'à ce jour la confiance des 289 juges de nomination provinciale et « le contrôle d'une situation à plus d'un point de vue délicate », mais met en garde M. Bourassa contre tout nouveau retard.

« Si le dossier n'était pas réglé à très court terme (...), il est difficile de prévoir la réaction individuelle, pour ne pas dire émotionnelle, de plusieurs juges qui ont souffert de la situation inadmissible qui leur a été faite depuis plus de deux ans », conclut le président de la conférence des juges.

Les juges de nomination provinciale s'étaient déjà réunis en juin pour étudier la situation et reprendront leur assemblée le 2 septembre, jour de l'ouverture des tribunaux, ce qui fera qu'ils seront absents des cérémonies traditionnelles marquant la rentrée judiciaire.

Aucune offre

Lors de leur assemblée du printemps, les juges avaient donné l'été au ministre de la Justice, M. Herbert Marx, pour démontrer sa volonté de régler le dossier. A ce jour, ils n'ont reçu aucune offre de la part du gouvernement et il semble que, malgré la recommandation favorable de M. Marx, le dossier soit toujours bloqué au niveau du Conseil du trésor et ne se soit jamais rendu au conseil des ministres.

C'est ce qui explique la démarche de la conférence des juges auprès du premier ministre et sa demande d'une intervention immédiate de sa part dans le dossier.

La conférence rappelle que la théorie de la séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire doit être reflétée dans les faits et que l'é-

chelle salariale des juges doit être établie de façon différente de celle des employés de l'exécutif.

Elle demande aussi que le gouvernement amende la Loi sur les tribunaux judiciaires pour qu'à l'avenir, le salaire des juges soit révisé de façon périodique par un comité indépendant, comme c'est le cas des juges de nomination fédérale.



M. Perrin Beatty, ministre de la Défense du Canada.



M. André Harvey, député conservateur de Chicoutimi, aux Communes.

Champ de tir au Lac-Saint-Jean

Beatty n'écarte pas l'expropriation pour acquérir les terrains

♦ CHICOUTIMI (PC) - Bien qu'il favorise un règlement négocié avec le gouvernement du Québec, dans le dossier du champ de tir qui doit être aménagé pour l'armée canadienne, à l'Ascension, au Lac-Saint-Jean, le ministre de la Défense du Canada, Perrin Beatty, n'écarte pas pour autant l'expropriation comme moyen ultime d'acquisition de terrains nécessaires à la réalisation du projet.

En apportant cette précision, hier, l'attaché de presse du ministre, Marie-Diane Faucher, a tenu à faire taire « certaines rumeurs » voulant que M. Beatty et son collègue conservateur et député de Chicoutimi aux Communes, André Harvey, ne soient pas sur la même longueur d'onde dans le dossier.

Interrogée au cours des dernières semaines, Mme Faucher avait semblé indiquer que le ministre Beatty était contre tout recours à l'expropriation. Or, selon elle, il

n'en fut rien. « Pour le ministre, il n'a jamais été question de désavouer le député Harvey, qui travaille depuis déjà un bon moment pour mener le projet à terme », et qui serait favorable à l'expropriation.

Selon le député André Harvey, l'apparence de discorde qui semblait régner entre lui et le ministre Beatty, ne pouvait que nuire à la bonne marche du dossier du champ de tir. « Ça fait déjà plusieurs mois que l'on travaille là-dessus. Le champ de tir constitue un projet extrêmement important pour la région. Il y va de l'avenir des F-18 et de l'avenir stratégique de la base de Bagotville. Dans cette optique, il me semble pour le moins normal et important que le ministre et moi tenions le même langage », a-t-il affirmé.

CLINIQUE MÉDICALE DE SILLERY
1270, WILLIAM SILLERY

Exceptionnellement la clinique sans rendez-vous de vendredi soir 7 août de 18h00 à 21h00 et samedi matin 8 août de 10h00 à 13h00 sera fermée en raison de travaux de rénovation.

La clinique médicale reprendra ses heures normales de fonctionnement à compter de lundi 10 août 1987.

LES PAVAGES FILLION INC.

• asphalte
• estimation gratuite
• prix spéciaux
M. LABRIE 683-5839

ACHETONS OR Landry-Jacot

MAIL CENTRE-VILLE

AVIS DE CONVOCATION

La Caisse Populaire de Lauzon

Avis est, par les présentes, donné qu'une assemblée générale spéciale de la CAISSE POPULAIRE DE LAUZON aura lieu au sous-sol de l'église de la paroisse St-Joseph de Lauzon, le **mercredi 26 août 1987 à 20h00.**

Le sujet traité à cette assemblée spéciale sera: fusion avec la Caisse Populaire de Ste-Bernadette, Lauzon et approbation d'un acte d'accord à cet effet.

Le vendredi 7 août 1987

Alfred Sundstrom
Secrétaire

LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE DU QUÉBEC INC.
Week-end 2 pour 1 8 et 9 août 1987

Site: **AQUARIUM DE QUÉBEC**

- 2 spectacles de phoques: 11h15 et 15h15
- 2 spectacles d'interprétation d'Aquanim: 11h00 et 13h30 anguille sous roche 20 milieux sous les mers
- 2 spectacles de "Bibiche" conte musical: 11h30 et 14h15

De plus, le restaurant Boulon d'Or vous offre: 2 hot-dogs 1.25\$ 2 chips 0.50\$ 2 boissons gazeuses 1\$ Mascottes • Ballons • Chance d'admirer notre vraie petite chèvre blanche ou déguster son fromage.

BIENVENUE À TOUS

Résultats

Vous pouvez miser jusqu'à 20h00 le jour du tirage.

Tirage du 07-08-05

17 29 32 41 42 43

No. complémentaire: 37

| GAGNANTS | LOTS | Montants |
|----------|--------|--------------|
| 66 | 2 | 4033364,10\$ |
| 56+ | 5 | 679318,00\$ |
| 56 | 281 | 3437,40\$ |
| 46 | 18414 | 100,80\$ |
| 36 | 378215 | 10,00\$ |

Ventes totales: 24916331,00\$

PROCHAIN TIRAGE:
Samedi 07-08-08
GROS LOT APPROX.: 1 800 000,00\$

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

| TIRAGE | NUMÉROS |
|------------|------------------------|
| 1er août | 1 4 20 28 44 47 (21) |
| 29 juillet | 10 26 31 36 39 46 (2) |
| 25 juillet | 2 11 22 23 32 40 (47) |
| 22 juillet | 1 8 26 32 43 49 (35) |
| 18 juillet | 3 8 40 46 47 48 (43) |
| 15 juillet | 4 17 29 38 39 45 (31) |
| 11 juillet | 10 24 28 33 38 46 (43) |
| 8 juillet | 5 13 14 18 37 40 (16) |

Mettez les soucis à la porte... une fois pour toutes!

Épargnez sur des démonstrateurs reconditionnés, des modèles bosselés, égratignés ou discontinués.

HOVER - Ça bat, ça balaise, ça aspire

Prix de l'usine **9988\$**
Aspirateur-balai Convertible^{MC} HOVERTM

- Sac de 8,2 litres, à remplissage par le bas
- Réglage sur 4 épaisseurs de tapis
- Aspiration constante sur les côtés
- Agitateur Positive^{MC} nettoyant les tapis en profondeur

Prix de l'usine **6988\$**
Brush Vac^{MC} HOVERTM

- Cordon de 18 pieds

Prix de l'usine **5988\$**
Handivac^{MC} HOVERTM

- Idéal pour les nettoyages rapides

Prix de l'usine **19988\$**
Aspirateur Spirit^{MC} de HOVERTM

Prix de l'usine aussi peu que **39988\$**
Le système d'aspirateur central Ovation^{MC} de HOVERTM

Spéciaux offerts exclusivement au CENTRE DE SERVICE HOVER

1240, boul. Charest Ouest 681-7396

LE MONDE

Les USA refusent de négocier directement avec Managua

♦ WASHINGTON (AP,AFP) - L'initiative de paix du président américain Ronald Reagan pour l'Amérique centrale n'a pas soulevé hier un grand enthousiasme au sein des pays touchés. Par ailleurs, le secrétaire d'Etat américain George Shultz a catégoriquement rejeté la proposition nicaraguayenne de négociations directes

entre Washington et Managua au sujet de ce plan.

« Je pense qu'il est important d'établir qu'il n'est pas question que les Etats-Unis acceptent de déterminer avec le Nicaragua ce qui est bon pour l'Amérique centrale », a déclaré Shultz en conférence de presse.

« Ce ne peut être fait que par tous les pays de la région », a ajouté le secrétaire d'Etat.

Quelques heures après l'annonce de la proposition américaine, mercredi, le président Daniel Ortega avait suggéré un « dialogue inconditionnel » avec les Etats-Unis au sujet du plan.

Hier, Manuel d'Escoto, le ministre nicaraguayen des Affaires

étrangères, a déclaré que le refus des Américains d'accepter des négociations directes prouvait que la proposition de Washington n'était qu'un « truc publicitaire ».

Les Etats-Unis et le Nicaragua ont participé à des négociations de paix à la fin de 1984 mais les discussions ont été suspendues par l'administration Reagan au début de 1985. Depuis, il n'y a pas eu de négociations sérieuses entre les deux pays.

Parmi d'autres

De leur côté, les chefs d'Etat de l'Amérique centrale, réunis en sommet au Guatemala, se sont efforcés hier de présenter le plan de paix proposé la veille par les Etats-

Unis comme une initiative parmi d'autres.

Dans des déclarations et conférences de presse organisées à leur arrivée dans la capitale guatémalteque, les présidents des cinq pays concernés (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua) ont tous estimé que le plan du président Ronald Reagan contenait des « éléments positifs ».

Le président nicaraguayen Ortega a réaffirmé la disposition de son gouvernement d'entreprendre immédiatement et sans conditions des négociations avec Washington. « Nous pourrions nous rendre à Washington dès la fin de cette conférence pour engager le dialogue », a-t-il dit.

Le président costaricien Oscar Arias, dont le plan de paix constitue le thème central de l'agenda officiel du sommet, a estimé, à l'instance de ses collègues, que le plan américain « est une proposition parmi d'autres ».

« Ce n'est pas ce qui est sur la table de négociations ici », a-t-il ajouté, « et nous sommes tous d'accord là-dessus ». Soulignant le fait que le plan de Reagan constitue une proposition bilatérale alors qu'il s'agit, au cours de ce sommet, d'élaborer des solutions pour tous les conflits de la région, Arias n'en a pas moins offert aux gouvernements de Managua et de Washington d'entreprendre leur dialogue dans une ville du Costa Rica, si cela pouvait faciliter les choses. ♦

VILLE DE SAINT-REDEMPTEUR

APPEL D'OFFRES

PROJET: CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-REDEMPTEUR

PROPRIÉTAIRE: Ville de Saint-Redempteur, 95, 19e Rue, C.P. 700 (Québec) G0S 3B0, tél. (418) 831-4488

ARCHITECTES: Royer-Blaiss architectes, 1106, rue de l'Eglise, Saint-Jean-Christophe (Québec) G6Z 1P2, tél. (418) 839-5185

INGÉNIEURS EN STRUCTURE: Gauthier, Guillemette Consultants en Génie, 49, rue Principale, Saint-Romuald (Qué.) tél. (418) 839-6467

INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ: Gauthier, Guillemette Consultants en Génie, 49, rue Principale, Saint-Romuald (Qué.) tél. (418) 839-6447

La Ville de Saint-Redempteur, propriétaire, demande des soumissions pour la construction de son Centre Communautaire, sur la 7e Rue à Saint-Redempteur - Co. Lévis.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (L.R.Q., chap. Q-1) qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus par les entrepreneurs généraux au bureau de l'architecte, contre un dépôt de cinquante dollars (50.00\$) non remboursable.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de soixante-dix mille dollars (70 000.00 \$) à l'ordre du propriétaire, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour une période de 30 jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 10% du prix du contrat.

Les soumissions, l'original et deux copies, dans des enveloppes cachetées, portant la mention "Soumission - Centre Communautaire de Saint-Redempteur" et adressées au soumissionnaire, Ville de Saint-Redempteur, 95, 19e Rue, Saint-Redempteur - Co. Lévis, seront reçues jusqu'à 16:00 heures, heure en vigueur localement, le mercredi 26 août 1987 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumissions.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

M. Denis Bouffard, avocat greffier.

Reagan à la télé, mercredi

♦ WASHINGTON (AFP) - Le président Ronald Reagan va exprimer pour la première fois dans une déclaration publique, mercredi

prochain, son sentiment sur l'ennemi du Congrès sur le scandale de l'Irangible, selon une information de bonne source qui n'a pu être confirmée officiellement.

Cette intervention de Reagan, prévue pour 20 h et qui aura pour cadre le bureau ovale de la Maison-Blanche, devrait être télévisée dans l'ensemble du pays, a-t-on précisé de même source. Reagan quittera la Maison-Blanche au lendemain de cette déclaration pour prendre 25 jours de vacances en Californie. ♦

APPEL D'OFFRES

Projet: Système de chauffage bi-énergie et système de ventilation du centre des loisirs (gymnase) de Sully, situé sur la rue de la Fabrique

Propriétaire: Ville de Pohénégamook, Pohenégamook, QC G0L 1J0, 859-2533

Ingénieur: Jean-Paul Roy, Ingénieur-conseil, 12, rue Principale, St-Modeste, QC G0L 3W0, 867-2145

La ville de Pohenégamook, le propriétaire, demande des soumissionnaires pour l'installation d'un système de chauffage bi-énergie et d'un système de ventilation dans le centre des loisirs de Sully, situé sur la rue de la Fabrique.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs électriciens, les entrepreneurs plombiers et les entrepreneurs en ventilation qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui ont toutes les licences appropriées.

Les plans et devis et le bordereau de soumissionnaires peuvent être obtenus au bureau de l'ingénieur moyennant un dépôt non remboursable de 20.00\$ par soumissionnaire. Le dépôt est payable sur remise des documents qui peuvent être envoyés C.O.D. au soumissionnaire. 4 copies supplémentaires seront fournies pour le B.E.E. à l'entrepreneur exécutant en électricité. En plomberie et ventilation, une copie supplémentaire sera fournie à chaque entrepreneur exécutant.

Chaque soumissionnaire doit être accompagné d'un chèque accepté payable au propriétaire pour un montant représentant 5% du total de la soumission. Ce montant sera remboursé à chaque soumissionnaire n'ayant pas l'exécution des travaux dans les trente jours suivant l'ouverture des soumissions. Le montant de chaque soumissionnaire ayant l'exécution des travaux sera conservé par la ville en garantie jusqu'à la fin des travaux.

Chaque soumission sera envoyée, dans une enveloppe scellée et clairement identifiée, avec copie à l'ingénieur, au propriétaire à l'attention de M. Georges Comeau, sec. trés. et la fermeture ainsi que l'ouverture des soumissions se feront le 28 août 1987 à 15 (quinze) heures.

Tous les travaux doivent être exécutés tel que plans et devis. Chaque soumissionnaire doit être acheminée au BSD selon le cas. Les soumissions en électricité, plomberie et ventilation sont distinctes. Le prix total de chaque soumission comprend les taxes fédérales et provinciales, le transport, garantie un an pièces et main-d'œuvre. Le bordereau de soumission signé doit accompagner chaque soumission. Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Sans tenir au fonctionnement normal de l'établissement, les travaux doivent se faire entre le 8 septembre 1987 et le 5 décembre 1987.

ANDRÉ SENECHAL, maire de Ville Pohenégamook.

avis de demande d'un permis d'alcool

Regie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assentiment et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1281, boul. Charest ouest, Québec, QC G1N 2C9.

| Nom et adresse du requérant | Nature de la demande | Endroit d'exploitation |
|-----------------------------|--------------------------|------------------------|
| 2309-9740 | 1 bar | 340, rue St-Augustin |
| QUÉBEC | (danse) | St-Hélène |
| INC Bar Bleu | permis | St-Hélène |
| 340, rue St-Augustin | additionnel | Breakeyville |
| St-Hélène | | |
| de Breakeyville | | |
| BAR L'ÉVALUATION INC | Restaurant (pour vendre) | 1965, boul. Les Neiges |
| Café du Faubourg | | St-Ferrel-les-Neiges |
| 1965, boul. Les Neiges | | |
| St-Ferrel-les-Neiges | | |

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

Transports Québec

APPELS D'OFFRES

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont:

| | |
|--|--|
| Service des Contrats Ministère des Transports 700 est. boul. St-Cyrille (20 ^e) Québec, Que. G1R 4Y9 Téléphone: (418) 644-8848 | Service des Contrats Ministère des Transports 255 est. Cremazie (1 ^{er}) Montréal, Que. H2M 1L5 Téléphone: (514) 873-6061 |
|--|--|

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission.

Le sous-ministre, Pierre Michaud, ing.

Commission scolaire Beauport

APPEL D'OFFRES

PROJET: Construction d'un atelier multi-fonctionnel

PROPRIÉTAIRE: COMMISSION SCOLAIRE BEAUPORT, 3301, boulevard Mgr-Gauthier, BEAUPORT (Québec) G1E 2W3, Téléphone: 664-2107

ARCHITECTE: CÔTÉ/CHABOT/MOREL, ARCHITECTES, 9285, boulevard l'Ornière, QUÉBEC (Québec) G2B 4H4, Téléphone: 842-1967

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE: J. M. LAGACE & ASSOCIÉS, 2900, des Quatre-Bourgeois, SAINTE-FOY (Québec) G1V 1Y4, Téléphone: 653-5201

La Commission scolaire Beauport demande des soumissions pour la construction d'un atelier multi-fonctionnel sis au 645 du Cénacle à Beauport.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (L.R.Q., chap. Q-1) qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les dessins, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de l'architecte, contre un dépôt de cinquante dollars (50\$) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les dix (10) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé représentant 10% du montant de la soumission fait à l'ordre du propriétaire, la Commission scolaire Beauport, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant, valide pour une période de 45 jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50% du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10% du prix du contrat.

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées au directeur des services de l'équipement, seront reçues au 3301, boul. Mgr-Gauthier - Beauport - Qué. G1E 2W3, jusqu'à 14:00 heures, heure en vigueur localement, le 20 août 1987, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions. Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du règlement sur les subventions à des fins de construction (R.R.Q., 1981, C.A-6, r. 29) du 21 septembre 1982.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Beauport, le 7 août 1987

JEANNOT MAGNAN, secrétaire général

Transports Québec

APPELS D'OFFRES

Projet: 398-0214-7 - Rechargement et revêtement souple sur la route 138 (38-11-070) dans la municipalité de Havre-Saint-Pierre s.d., M.R.C. Minganie, circonscription électorale de Duplessis. Longueur de 4,21 km en 4 tronçons. Un versement de 5 000 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: - cautionnement de soumission: 27 000.00 \$ ou chèque visé: 13 500.00 \$.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700 est. boulevard St-Cyrille (20e), Québec, Que. G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 1^{er} septembre 1987.

Projet: 663-2612-7 - Réparation de deux (2) ponts sur l'autoroute 15, au-dessus de la rivière aux Mûles, dans la municipalité de Ste-Adele, M.R.C. Les Pays d'en Haut, circonscription électorale de Rousseau.

Un versement de 5 000 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: - cautionnement de soumission: 32 000.00 \$ ou chèque visé: 16 000.00 \$.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 255 est. Cremazie (1er), Montréal, Que. H2M 1L5.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mercredi, 2 septembre 1987.

Projet: 778-2701-7 - Reconstruction d'un pont de bois situé au-dessus de la rivière La Pêche, dans la municipalité de la Pêche et de la section partielle de la route de bois situé au-dessus de la rivière Pénacook, dans la municipalité de Kazabazua, M.R.C. de la Haute-Gatineau, circonscription électorale de Gatineau.

Un versement de 5 000 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: - cautionnement de soumission: 10 000.00 \$ ou chèque visé: 5 000.00 \$.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 255 est. Cremazie (1er), Montréal, Que. H2M 1L5.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mercredi, 26 août 1987.

Commission scolaire Beauport

APPEL D'OFFRES

PROJET: Construction d'un atelier multi-fonctionnel

PROPRIÉTAIRE: COMMISSION SCOLAIRE BEAUPORT, 3301, boulevard Mgr-Gauthier, BEAUPORT (Québec) G1E 2W3, Téléphone: 664-2107

ARCHITECTE: CÔTÉ/CHABOT/MOREL, ARCHITECTES, 9285, boulevard l'Ornière, QUÉBEC (Québec) G2B 4H4, Téléphone: 842-1967

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE: J. M. LAGACE & ASSOCIÉS, 2900, des Quatre-Bourgeois, SAINTE-FOY (Québec) G1V 1Y4, Téléphone: 653-5201

La Commission scolaire Beauport demande des soumissions pour la construction d'un atelier multi-fonctionnel sis au 645 du Cénacle à Beauport.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (L.R.Q., chap. Q-1) qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les dessins, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de l'architecte, contre un dépôt de cinquante dollars (50\$) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les dix (10) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé représentant 10% du montant de la soumission fait à l'ordre du propriétaire, la Commission scolaire Beauport, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant, valide pour une période de 45 jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50% du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10% du prix du contrat.

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées au directeur des services de l'équipement, seront reçues au 3301, boul. Mgr-Gauthier - Beauport - Qué. G1E 2W3, jusqu'à 14:00 heures, heure en vigueur localement, le 20 août 1987, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions. Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du règlement sur les subventions à des fins de construction (R.R.Q., 1981, C.A-6, r. 29) du 21 septembre 1982.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Beauport, le 7 août 1987

JEANNOT MAGNAN, secrétaire général

Société des alcools du Québec

Appel d'offres

PROJET: AMÉNAGEMENT DE LA SUCCURSALE SITUÉE AU 268 JEAN-TALON EST, MONTRÉAL. DOSSIER: SP-695

Des soumissions pour effectuer les travaux d'aménagement de la succursale située au 268 Jean-Talon est, Montréal seront reçues au plus tard à 15:00 heures (heure locale), le 26 août 1987 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8:30 heures à 12:30 heures, de 13:30 heures à 17:00 heures et le vendredi de 8:30 heures à 12:30 heures, aux adresses suivantes:

| | | |
|---|---|---|
| SIÈGE SOCIAL 905 Ave de Lorimer Montréal, QC H2K 3V9 | CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTRÉAL 2021 des Fûtailles Montréal, QC H1N 3M7 | CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUÉBEC 2900 rue Einstein Ste-Foy, QC G1X 3X4 |
|---|---|---|

Un versement remboursable de cinquante (50.00\$) dollars est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est payable en argent comptant ou sous forme de chèque visé payable à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Le document complet d'appel d'offres est également disponible gratuitement pour consultation sur place.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec et ayant leur principale place d'affaires au Québec sont admises à soumissionner.

Le soumissionnaire devra fournir avec sa soumission comme cautionnement de soumission soit un chèque visé établi à l'ordre de la Société des alcools du Québec, soit une police de garantie souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution au Québec, le tout valide pour la période stipulée au document d'appel d'offres. La valeur du cautionnement devra correspondre à dix pour cent (10%) du montant total de la soumission.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Transports Québec

APPELS D'OFFRES

Projet: 398-0214-7 - Rechargement et revêtement souple sur la route 138 (38-11-070) dans la municipalité de Havre-Saint-Pierre s.d., M.R.C. Minganie, circonscription électorale de Duplessis. Longueur de 4,21 km en 4 tronçons. Un versement de 5 000 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: - cautionnement de soumission: 27 000.00 \$ ou chèque visé: 13 500.00 \$.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700 est. boulevard St-Cyrille (20e), Québec, Que. G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 1^{er} septembre 1987.

Projet: 663-2612-7 - Réparation de deux (2) ponts sur l'autoroute 15, au-dessus de la rivière aux Mûles, dans la municipalité de Ste-Adele, M.R.C. Les Pays d'en Haut, circonscription électorale de Rousseau.

Un versement de 5 000 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: - cautionnement de soumission: 32 000.00 \$ ou chèque visé: 16 000.00 \$.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 255 est. Cremazie (1er), Montréal, Que. H2M 1L5.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mercredi, 2 septembre 1987.

Projet: 778-2701-7 - Reconstruction d'un pont de bois situé au-dessus de la rivière La Pêche, dans la municipalité de la Pêche et de la section partielle de la route de bois situé au-dessus de la rivière Pénacook, dans la municipalité de Kazabazua, M.R.C. de la Haute-Gatineau, circonscription électorale de Gatineau.

Un versement de 5 000 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: - cautionnement de soumission: 10 000.00 \$ ou chèque visé: 5 000.00 \$.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 255 est. Cremazie (1er), Montréal, Que. H2M 1L5.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mercredi, 26 août 1987.

Commission scolaire Beauport

APPEL D'OFFRES

PROJET: Construction d'un atelier multi-fonctionnel

PROPRIÉTAIRE: COMMISSION SCOLAIRE BEAUPORT, 3301, boulevard Mgr-Gauthier, BEAUPORT (Québec) G1E 2W3, Téléphone: 664-2107

ARCHITECTE: CÔTÉ/CHABOT/MOREL, ARCHITECTES, 9285, boulevard l'Ornière, QUÉBEC (Québec) G2B 4H4, Téléphone: 842-1967

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE: J. M. LAGACE & ASSOCIÉS, 2900, des Quatre-Bourgeois, SAINTE-FOY (Québec) G1V 1Y4, Téléphone: 653-5201

La Commission scolaire Beauport demande des soumissions pour la construction d'un atelier multi-fonctionnel sis au 645 du Cénacle à Beauport.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (L.R.Q., chap. Q-1) qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les dessins, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de l'architecte, contre un dépôt de cinquante dollars (50\$) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les dix (10) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé représentant 10% du montant de la soumission fait à l'ordre du propriétaire, la Commission scolaire Beauport, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant, valide pour une période de 45 jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50% du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10% du prix du contrat.

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées au directeur des services de l'équipement, seront reçues au 3301, boul. Mgr-Gauthier - Beauport - Qué. G1E 2W3, jusqu'à 14:00 heures, heure en vigueur localement, le 20 août 1987, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions. Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du règlement sur les subventions à des fins de construction (R.R.Q., 1981, C.A-6, r. 29) du 21 septembre 1982.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Beauport, le 7 août 1987

JEANNOT MAGNAN, secrétaire général

Société des alcools du Québec

Appel d'offres

PROJET: AMÉNAGEMENT DE LA SUCCURSALE SITUÉE AU 268 JEAN-TALON EST, MONTRÉAL. DOSSIER: SP-695

Des soumissions pour effectuer les travaux d'aménagement de la succursale située au 268 Jean-Talon est, Montréal seront reçues au plus tard à 15:00 heures (heure locale), le 26 août 1987 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8:30 heures à 12:30 heures, de 13:30 heures à 17:00 heures et le vendredi de 8:30 heures à 12:30 heures, aux adresses suivantes:

| | | |
|---|---|---|
| SIÈGE SOCIAL 905 Ave de Lorimer Montréal, QC H2K 3V9 | CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTRÉAL 2021 des Fûtailles Montréal, QC H1N 3M7 | CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUÉBEC 2900 rue Einstein Ste-Foy, QC G1X 3X4 |
|---|---|---|

Un versement remboursable de cinquante (50.00\$) dollars est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est payable en argent comptant ou sous forme de chèque visé payable à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Le document complet d'appel d'offres est également disponible gratuitement pour consultation sur place.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec et ayant leur principale place d'affaires au Québec sont admises à soumissionner.

Le soumissionnaire devra fournir avec sa soumission comme cautionnement de soumission soit un chèque visé établi à l'ordre de la Société des alcools du Québec, soit une police de garantie souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution au Québec, le tout valide pour la période stipulée au document d'appel d'offres. La valeur du cautionnement devra correspondre à dix pour cent (10%) du montant total de la soumission.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Transports Québec

APPELS D'OFFRES

Projet: 398-0214-7 - Rechargement et revêtement souple sur la route 138 (38-11-070) dans la municipalité de Havre-Saint-Pierre s.d., M.R.C. Minganie, circonscription électorale de Duplessis. Longueur de 4,21 km en 4 tronçons. Un versement de 5 000 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: - cautionnement de soumission: 27 000.00 \$ ou chèque visé: 13 500.00 \$.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700 est. boulevard St-Cyrille (20e), Québec, Que. G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 1^{er} septembre 1987.

Projet: 663-2612-7 - Réparation de deux (2) ponts sur l'autoroute 15, au-dessus de la rivière aux Mûles, dans la municipalité de Ste-Adele, M.R.C. Les Pays d'en Haut, circonscription électorale de Rousseau.

Un versement de 5 000 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: - cautionnement de soumission: 32 000.00 \$ ou chèque visé: 16 000.00 \$.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 255 est. Cremazie (1er), Montréal, Que. H2M 1L5.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mercredi, 2 septembre 1987.

Projet: 778-2701-7 - Reconstruction d'un pont de bois situé au-dessus de la rivière La Pêche, dans la municipalité de la Pêche et de la section partielle de la route de bois situé au-dessus de la rivière Pénacook, dans la municipalité de Kazabazua, M.R.C. de la Haute-Gatineau, circonscription électorale de Gatineau.

Un versement de 5 000 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: - cautionnement de soumission: 10 000.00 \$ ou chèque visé: 5 000.00 \$.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 255 est. Cremazie (1er), Montréal, Que. H2M 1L5.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mercredi, 26 août 1987.

Commission scolaire Beauport

APPEL D'OFFRES

PROJET: Construction d'un atelier multi-fonctionnel

PROPRIÉTAIRE: COMMISSION SCOLAIRE BEAUPORT, 3301, boulevard Mgr-Gauthier, BEAUPORT (Québec) G1E 2W3, Téléphone: 664-2107

ARCHITECTE: CÔTÉ/CHABOT/MOREL, ARCHITECTES, 9285, boulevard l'Ornière, QUÉBEC (Québec) G2B 4H4, Téléphone: 842-1967

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE: J. M. LAGACE & ASSOCIÉS, 2900, des Quatre-Bourgeois, SAINTE-FOY (Québec) G1V 1Y4, Téléphone: 653-5201

La Commission scolaire Beauport demande des soumissions pour la construction d'un atelier multi-fonctionnel sis au 645 du Cénacle à Beauport.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (L.R.Q., chap. Q-1) qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les dessins, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de l'architecte, contre un dépôt de cinquante dollars (50\$) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les dix (10) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé représentant 10% du montant de la soumission fait à l'ordre du propriétaire, la Commission scolaire Beauport, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant, valide pour une période de 45 jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50% du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10% du prix du contrat.

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées au directeur des services de l'équipement, seront reçues au 3301, boul. Mgr-Gauthier - Beauport - Qué. G1E 2W3, jusqu'à 14:00 heures, heure en vigueur localement, le 20 août 1987, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions. Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du règlement sur les subventions à des fins de construction (R.R.Q., 1981, C.A-6, r. 29) du 21 septembre 1982.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Beauport, le 7 août 1987

JEANNOT MAGNAN, secrétaire général

Société des alcools du Québec

Appel d'offres

PROJET: AMÉNAGEMENT DE LA SUCCURSALE SITUÉE AU 268 JEAN-TALON EST, MONTRÉ

TASS promet des révélations

♦ MOSCOU (AFP) - Le ministère soviétique des Affaires étrangères révélera aujourd'hui au cours d'une conférence de presse « l'histoire d'une opération d'espionnage par des services secrets étrangers », a annoncé hier le ministre par l'intermédiaire de l'agence TASS. Cette indication a été fournie dans le communiqué habituel diffusé par TASS pour annoncer le prochain briefing de Guennadi Guerassimov, porte-parole du ministère. Le 9 avril dernier, les Soviétiques avaient organisé une telle conférence de presse pour dénoncer alors, à l'aide de photos et d'échantillons, les activités des services de renseignements américains dans les missions diplomatiques soviétiques aux Etats-Unis.

Essai d'un médicament

WASHINGTON (AP) - Le gouvernement américain a annoncé hier l'organisation d'une étude clinique sur deux ans d'un médicament expérimental, la THA, qui pourrait permettre de contrôler la perte de mémoire chez des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer. Dans le cadre de cette étude, la THA, ou tétrahydroaminoacridine, sera expérimentée sur 300 malades dans 17 centres de recherches aux Etats-Unis. La maladie d'Alzheimer est la principale cause de démence sénile chez les personnes âgées. L'étude fait suite à un rapport du Dr William Summers en novembre dernier dans lequel il évoquait les résultats positifs, obtenus, avec un minimum d'effets secondaires, de la THA sur 16 des 17 malades traités. D'autres médicaments ont été utilisés dans le passé mais ils étaient inefficaces ou entraînaient des effets secondaires graves.

Le maire Koch à l'hôpital

NEW YORK (AP) - Le maire de New York Edward Koch a été hospitalisé hier, souffrant d'étourdissements et de nausées causés par un problème d'ordre neurologique. Il se trouve à l'hôpital Lennox Hill où son état a été jugé satisfaisant.



Edward KOCH

Des tests ont déterminé qu'il avait souffert d'une crise passagère d'ischémie. Cette crise s'est produite quand un spasme touchant un vaisseau sanguin cérébral a réduit temporairement l'acheminement d'oxygène au cerveau. Il n'y a pas eu d'hémorragie cérébrale et un électrocardiogramme a indiqué que le cœur du maire de 62 ans ne présentait aucune anomalie. Toutefois, par mesure de prudence, Koch devait passer au moins la nuit à l'hôpital. « Je plains le personnel de l'hôpital », a dit Robert Wagner, président de la commission scolaire et ami de Koch. « Cela ne sera pas facile pour eux de le garder dans un lit. »

Supériorité militaire d'Israël

TEL AVIV (AFP) - Israël pourrait facilement triompher de n'importe quelle coalition d'armées arabes et sa supériorité militaire va encore s'accroître dans les prochaines années, indique un rapport secret des services de renseignements américains, dont fait état hier le quotidien israélien Haaretz. Ce rapport a été présenté aux commissions des affaires étrangères du Sénat américain et de la Chambre des représentants, afin d'établir si les ventes d'armes américaines à des pays arabes peuvent mettre Israël en danger, écrit le correspondant du journal à Washington.

Traduction par téléphone

LONDRES (AFP) - La société de télécommunications britannique British Telecom a annoncé mercredi la mise au point d'un système de traduction automatique par ordinateur anglais-français et français-anglais à usage des milieux d'affaires. Le système, unique au monde selon BT, est utilisable par deux interlocuteurs équipés chacun d'un téléphone et d'un micro-ordinateur: chaque phrase est répétée par la voix synthétique de l'ordinateur puis traduite, à mesure que se déroule la conversation. Le nouveau système est basé sur 400 expressions couramment utilisées dans les milieux d'affaires indique BT, qui ne précise pas la date à laquelle il sera commercialisé.

Libération partielle de détenus

COLOMBO (AP) - Le gouvernement sri-lankais a ordonné hier la libération de 1.700 prisonniers tamouls en vertu de l'accord de paix destiné à mettre fin à quatre ans de guerre civile. Tous les détenus avaient été arrêtés dans le cadre d'une législation d'urgence qui dotait la police sri-lankaise de pouvoirs étendus. La plupart des prisonniers qui seraient 3.000 selon des chiffres officiels et 5.000 selon des sources indépendantes seraient détenus dans un camp militaire au sud de Colombo. La prochaine mesure d'amnistie ne sera décidée que lorsque les rebelles tamouls auront achevé de déposer leurs armes.

David Owen est désavoué

LONDRES (AFP, AP) - David Owen a annoncé hier qu'il abandonnait la direction du Parti social-démocrate, à la suite d'une consultation des membres de la formation en faveur d'une fusion avec le Parti libéral de David Steel, contre laquelle il avait mené une virulente campagne. Sitôt connus les résultats de ce vote, l'ancien ministre travailliste des Affaires étrangères et fondateur du SDP en 1981 a indiqué dans un communiqué qu'il se retirait de la direction du parti « pour la durée des négociations » avec le parti libéral, partenaire majoritaire de l'Alliance centriste. Lors des dernières élections générales en Grande-Bretagne, le 11 juin, l'alliance formée par ces deux partis a subi un net recul. Cinquante-sept pour 100 des votants se sont prononcés en faveur de la fusion contre 43 pour 100, proposée à la surprise générale par Steel immédiatement après la défaite électorale subie par l'Alliance centriste. Près de 80 pour 100 des 58.000 membres du SDP ont pris part à la consultation.



David OWEN

Experte à l'aide de Demjanjuk

JERUSALEM (AP) - Edna Robertson, une archiviste américaine, a affirmé hier lors du procès de John Demjanjuk, accusé d'avoir commis des meurtres au camp de Treblinka, que ce dernier n'est pas l'auteur du paraphe apposé sur une carte d'identité SS à son nom. Mme Robertson, témoin pour la défense, a ajouté avoir découvert de récentes traces de falsification sur la carte, qui identifie Demjanjuk comme gardien de camp. La spécialiste a déclaré que ces falsifications comprennent le retrait d'une photographie et son remplacement par une autre censée représenter Demjanjuk. Toutefois, six experts, témoins de l'accusation, ont précédemment estimé que le document, fourni par l'URSS, était authentique.

Wallace pensait être un général

YOUNGSTOWN, Ohio (AFP) - Dwain Wallace, mortellement blessé mercredi dans l'enceinte du Pentagone par un garde de sécurité, après avoir sorti un pistolet, était sujet à des hallucinations et imaginait quelquefois qu'il était général, a déclaré sa mère, à Youngstown, dans l'Ohio, d'où il était originaire. Elle a ajouté que son fils, âgé de 30 ans, qui avait appelé ses parents au téléphone mardi soir, avait semblé angoissé. Selon elle, « il est entré au Pentagone, probablement parce qu'il a eu l'illusion d'être quelqu'un qu'il n'était pas ».

North sera l'objet d'un film

SAN FRANCISCO, Californie (AFP) - La chaîne de télévision américaine CBS va tourner un film TV sur la vie du lieutenant-colonel Oliver North, devenu un héros pour de nombreux Américains lors de ses dépositions devant les commissions d'enquête du Congrès sur l'Irlande, a indiqué hier un responsable de CBS. Ce film, qui relatera notamment la vie de North au Vietnam, sera diffusé vers 1988-89, selon le vice-président de CBS chargé des films et des séries télévisées, Steven Mills. CBS basera le scénario du film sur un livre du correspondant politique du Boston Globe, Ben Bradlee fils, « Guts And Glory » (« L'audace et la gloire »), à paraître en octobre ou novembre.

Vive tension Téhéran-Ryad

♦ MANAMA (AFP) - Les Etats-Unis se préparent hier en mer d'Oman au départ pour le Golfe d'un nouveau convoi de pétroliers koweïtiens, ré-immatriculés aux Etats-Unis, tandis que l'Iran annonçait la prolongation de 24 heures de ses manœuvres navales, jusqu'à ce soir.

Dans les prochains jours, la plus puissante armada navale réunie depuis la guerre de Corée croisera dans et autour du Golfe, soulignent des experts militaires à Londres. Trente-six navires américains, français et britanniques vont se retrouver dans cette zone où un incident « grave » peut se produire à tout moment, estiment-ils.

La tension entre Téhéran et Ryad reste par ailleurs vive. Le ministère saoudien des Affaires étrangères a indiqué hier qu'il était toujours sans nouvelles de quatre fonctionnaires de son ambassade en Iran « enlevés » samedi lors de sa mise à sac par des manifestants. Les autorités saoudiennes avaient rendu Téhéran responsable de leur sécurité dans un communiqué diffusé samedi, mais n'avaient plus évoqué leur sort.

De source informée saoudienne on a appris en soirée que trois de ces fonctionnaires avaient été li-

bérés à Téhéran, le quatrième étant toujours retenu.

Accusation iranienne

De son côté, l'Iran a accusé mercredi soir la police saoudienne d'encercler depuis plusieurs jours son ambassade à Ryad et son consulat à Djeddah. Un porte-parole de l'ambassade, joint par l'AFP, a indiqué que ce blocus, établi depuis 48 heures, avait été levé hier dans la matinée, ajoutant que les policiers étaient toujours présents mais que le personnel pouvait sortir et entrer librement.

L'établissement de ce blocus a été démenti par un porte-parole du ministère saoudien des Affaires

étrangères, cité par l'agence saoudienne de presse, qui a affirmé que les forces saoudiennes n'encerclaient pas ces locaux diplomatiques et ne menaçaient pas de tirer contre leur occupants. Il a ajouté que son pays avait le « souci de protéger ces représentations diplomatiques de la colère des citoyens saoudiens ».

D'autre part, trois pétroliers koweïtiens sont arrivés dans la nuit de mercredi au large du port de Khor Fakkan (Emirats Arabes Unis) dans le golfe d'Oman, à 120 kilomètres du détroit d'Ormuz. Ils devaient passer sous pavillon américain dans la journée, mais en début

de soirée cette opération n'avait toujours pas été réalisée, selon des sources maritimes dans la région.

Les bateaux seront prêts à appareiller pour le Koweït aujourd'hui avec leur escorte de la marine américaine, mais leur départ pourrait avoir lieu « un peu plus tard », ont-elles ajouté.

Ces sources, qui avaient fait état d'un ralentissement du trafic mercredi matin dans le détroit d'Ormuz, ont indiqué que le trafic dans ce détroit était normal hier et ne semblait pas avoir été affecté par les manœuvres navales, appelées « martyre », des Gardiens de la révolution iraniens.

Washington veut isoler encore plus l'Iran au plan commercial

♦ WASHINGTON (NYTNS) - Dans un effort pour isoler encore plus le régime iranien, le gouvernement américain envisage d'imposer des restrictions plus sévères sur le commerce avec l'Iran, ont indiqué mercredi soir des responsables du département d'Etat.

Selon ces sources d'information, cette menace d'un quasi blocus commercial reflète la détérioration des relations américano-iraniennes à propos de la situation dans le golfe Persique.

C'est hier que le département d'Etat devait proposer lors d'une réunion intergouvernementale ces nouveaux contrôles interdisant notamment l'exportation l'exportation vers l'Iran d'équipements non militaires susceptibles d'être convertis à des fins militaires.

Le département d'Etat a ainsi fait presque sienne la position du Pentagone qui est favorable à un embargo commercial total, à l'ex-

ception de médicaments et de certains produits alimentaires. Il y a seulement deux mois, le département d'Etat se prononçait en faveur de relations commerciales normales entre les deux pays.

La capacité iranienne à utiliser à des fins militaires des produits occidentaux apparemment inoffensifs a convaincu le secrétaire d'Etat

George Shultz de la nécessité d'un renforcement des restrictions commerciales.

Le commerce entre les Etats-Unis et l'Iran a considérablement diminué depuis l'arrivée au pouvoir du régime iranien actuel. Les exportations américaines vers l'Iran ont été de l'ordre de \$50 millions l'an dernier mais leurs importations ont presque atteint \$1 milliard.

Le FBI chargé de vérifier si des attentats sont imminents

♦ NEW YORK (NYTNS) - Le FBI a ouvert une enquête pour vérifier le bien-fondé de renseignements selon lesquels l'Iran s'apprêterait à lancer des attaques terroristes aux Etats-Unis.

Des responsables gouvernementaux ont révélé mercredi que les agents auraient à déterminer si des Iraniens seraient actuellement à

l'oeuvre aux Etats-Unis pour choisir des cibles d'attentats.

Bien qu'un responsable ait reconnu que les autorités n'avaient obtenu aucune preuve tangible de l'éventualité de telles attaques, un autre a mentionné que le « danger était réel car parmi les Iraniens aux Etats-Unis il y a plusieurs partisans de l'ayatollah Khomeiny. »

Cocoricos interdits avant 7 h du matin

♦ SKIVE, Danemark (AFP) - Les coqs du petit village de Sallingsund, dans le nord du Danemark, sont désormais interdits de chanter avant 7 heures du matin, ont décidé les autorités locales.

Cette décision a été prise à la suite de nombreuses plaintes de citoyens en colère lassés des cocoricos intempestifs d'un coq qui s'amuse à réveiller le voisinage quatre à cinq fois la nuit. Son propriétaire devrait le garder à l'intérieur de la maison jusqu'à l'heure prescrite.

Un cas similaire s'était terminé en 1976 par la mort d'un coq dans des circonstances non élucidées.

carrières et professions

POUR FAIRE PARAÎTRE VOS ANNONCES DANS CETTE PAGE

COMPOSEZ 647-3270
OU ECRIVEZ À
CARRIÈRES ET PROFESSIONS
LE SOLEIL LTÉE,
C.P. 1547,
QUÉBEC, QUÉ. G1K 7J6

Heures limites de réservation: midi l'avant-veille de la publication, jeudi midi pour publication samedi, dimanche ou lundi.

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50.

Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

INGÉNIEUR(E) OU TECHNICIEN(NE)

en prévention des incendies

Compagnie d'assurances internationale spécialisée dans l'industrie forestière demande un(e) technicien(ne) en prévention des incendies.

Préférence accordée aux gradué(e)s de cégep avec expérience dans la prévention.

La personne sera appelée à voyager au Québec et doit être bilingue.

Excellente rémunération, automobile fournie et frais de déplacement.

Expérience non essentielle mais un atout.

Faites parvenir votre curriculum vitae au:

Dépt 4031, Le Soleil
390, St-Vallier est
Québec, Qc G1K 7J6.

MAÎTRE D'HÔTEL

L'AUBERGE DES GOUVERNEURS DE CHICOUTIMI EST À LA RECHERCHE D'UN MAÎTRE D'HÔTEL POUR SA NOUVELLE SALLE À MANGER.

LE CANDIDAT RECHERCHÉ DOIT AVOIR LES QUALIFICATIONS ET QUALITÉS SUIVANTES:

JUSQU'À
50%
DE RABAIS *
LE SOLDE COMMENCE
LE SAMEDI 8 AOÛT 1987.

SOLDE
MEUBLES DE JARDIN
ET BARBECUES!

- tous les barbecues
- chaises de jardin
- chaises longues de jardin
- fauteuils inclinables de jardin
- tables de jardin
- parasols de jardin
- coussins de chaise de jardin
- matelas de chaise longue
- nappes de table de jardin
- ensembles de balancelle
- tentes
- sacs de couchage
- chaises de camping
- lits de camping
- matelas pneumatiques
- vestes de sauvetage
- masques et lunettes de natation

Pas de garantie de vente
Tous les prix seront en vigueur jusqu'au samedi 15 août 1987.
Prix de solde en vigueur jusqu'à épuisement des stocks.
* Sur nos prix courants.

Bonimart
Le magasin EXTRA SPÉCIAL de votre famille!

Selon l'URSS, 72 ogives empêchent un accord

♦ GENEVE (AP, REUTER, AFP) - Le refus américain de retirer les ogives nucléaires de 72 missiles ouest-allemands est le principal obstacle à l'élimination à l'échelle mondiale de toutes les armes nucléaires à portée intermédiaire, a affirmé hier l'Union soviétique.

Edouard Chevardnadze, le ministre soviétique des Affaires étrangères, a fait cette affirmation dans un discours à la conférence sur le désarmement de l'ONU qui regroupe 40 pays à Genève.

Le ministre a rappelé que si la RFA possède ces 72 missiles Pershing ce sont les Etats-Unis qui possèdent toute l'autorité sur les ogives.

Néanmoins, aux Etats-Unis, la Maison-Blanche a maintenu son optimisme sur la possibilité d'un accord de désarmement sur les missiles nucléaires intermédiaires malgré les propos de Chevardnadze.

« Nous pensons que malgré ces affirmations de dernière minute, il y a des raisons de croire que nous parviendrons à un accord », a déclaré Marlin Fitzwater, porte-parole du président Reagan.

A propos des Pershing ouest-alle-

mands, dont le ministre soviétique a exigé la destruction, M. Fitzwater a réitéré la position de Washington: « Nous ne négocierons pas sur les systèmes de missiles de pays tiers. Les Pershing n'ont pas été, ne sont pas et ne seront pas sur la table des négociations ».

Autoroutes ou champs de tir?

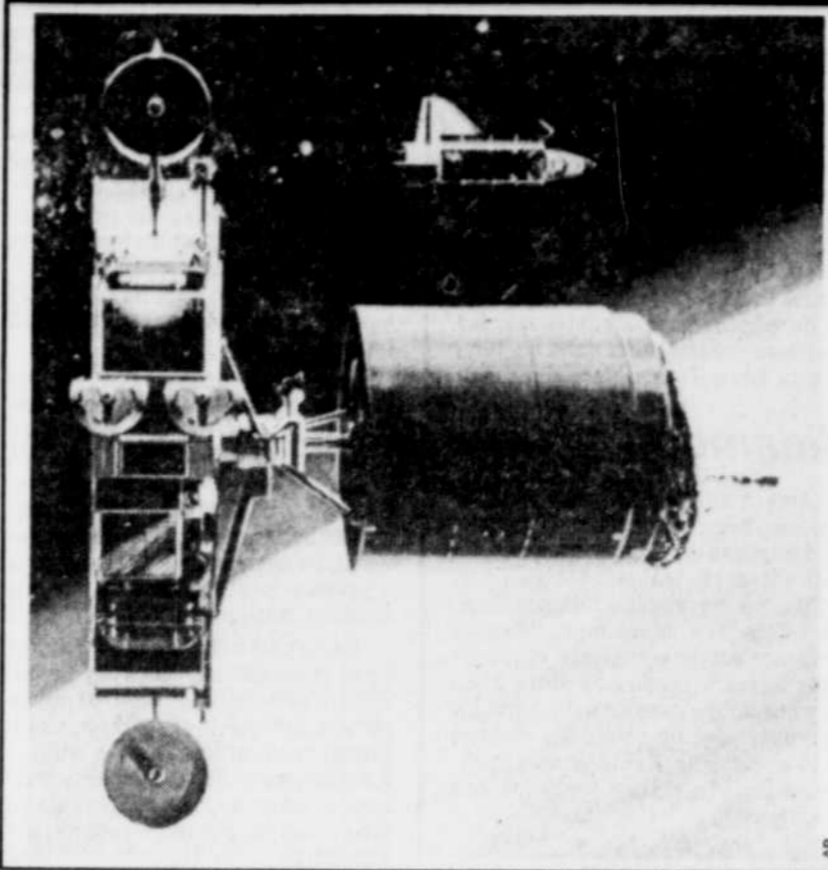
♦ LOS ANGELES (AP) - De nouveaux coups de feu ont été tirés hier sur des automobilistes circulant sur les autoroutes californiennes.

Hier, un automobiliste s'est fait tirer dessus pour avoir « coupé » une Porsche et un autre a subi le même sort pour s'être servi de son klaxon. Les deux automobilistes ont subi des blessures légères.

Depuis la mi-juin, 40 graves incidents de ce genre, qui ont fait en tout quatre morts et 15 blessés ont été répertoriés par la police.

Mercredi, toujours dans la même région de Los Angeles, un incident d'un autre genre s'était produit. Un pilote d'avion privé a été mis en joue par un autre pilote qui s'était approché de lui, les deux avions étant en vol, mais aucun coup de feu n'a été tiré.

Les autorités de Los Angeles ont décidé d'arrêter toute personne qui sera surprise en possession d'une arme sur les autoroutes californiennes.



Remorqueur de l'espace

Ce dessin fait voir le futur « remorqueur de l'espace » qui sera construit par la compagnie américaine TRW pour la NASA et dont le premier prototype grandeur nature a été présenté mercredi à Rodondo Beach, en Californie. Aucune date n'a toutefois été donnée pour la première mise en service de ces « véhicules de manoeuvre orbitale », dont la principale fonction est de réparer et de remettre sur orbite des satellites endommagés ou devenus désuets, permettant ainsi d'accroître leur espérance de vie. Le remorqueur, qui ressemble à une petite soucoupe volante téléguidée, a un diamètre d'environ 4,5 mètres et pèse à vide 3,600 kg. Il sera basé en permanence dans l'espace dès la mise en service des stations spatiales.

Votre Carte Gratte-Aubaines
LE SAMEDI 8 AOÛT

ECONOMISEZ 10%, 15%
la Baie

GRATTEZ ET
ECONOMISEZ
LE SAMEDI
8 AOÛT

ECONOMISEZ
10%, 15%, 20% OU 25%

VOUS ÊTES ASSURÉ D'ÉCONOMISER AU MOINS 10%, PEUT-ÊTRE MÊME JUSQU'À 25%*, SUR PRESQUE TOUS LES ARTICLES À LA BAIE!

SI VOUS N'AVEZ PAS REÇU LA CARTE GRATTE-AUBAINE PAR LA POSTE, passez en chercher une au magasin la Baie. Vous serez alors fin prêt pour économiser sur presque toute la marchandise en magasin. Voir les exceptions.

* **LES ÉCONOMIES CORRESPONDENT** au pourcentage caché sous le sceau. Veuillez ne pas enlever ou gratter le sceau. Cela ne doit être fait que par un vendeur autorisé de la Baie.

* **UTILISEZ VOTRE CARTE** la Baie, MasterCard, Visa, American Express ou Simpson.

* Ou payez **COMPTANT!**

LES ÉCONOMIES SONT VALABLES

sur votre premier achat ainsi que sur tous les autres pendant cette journée.

ACHATS EN MAGASIN SEULEMENT.

Les exceptions: tabacs, restaurants, nourriture, produits pharmaceutiques, produits de beauté, accessoires Gucci, gros électroménagers et fours à micro-ondes de toutes marques, appareils stéréo, téléviseurs, appareils-photo et accessoires, appareils électroniques et magnétoscopes, ordinateurs y compris ceux du rayon 762, jeux électroniques, certificats-cadeaux ainsi que les services à la clientèle suivants: salons de coiffure, First Lady, Studio de photo, réparations des montres et autres, Slick, Service de nettoyage à domicile, Voyages American Express, Innovations en informatique, entreposage des fourrures, la Billetterie, le Fleuriste et l'emballage-cadeau.

Note: Les rayons sous licence et services peuvent varier selon les magasins. Une liste complète des exceptions sera affichée dans le magasin la Baie de votre localité.

Les employés de la compagnie de la Baie d'Hudson (actifs et retraités), de ses succursales et filiales ainsi que les membres de leurs familles immédiates ne sont pas admissibles à l'offre de rabais de 15% à 25%.

* Les rabais sont répartis comme suit:

Vous avez 1 chance sur 100 d'obtenir un rabais de 25%
Vous avez 3 chances sur 100 d'obtenir un rabais de 20%
Vous avez 4 chances sur 100 d'obtenir un rabais de 15%
Vous avez 92 chances sur 100 d'obtenir un rabais de 10%

C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie



• Galeries de la Capitale et Place Laurier, lun. à mer. de 9 h 30 à 17 h 30; jeu. et ven. de 9 h 30 à 21 h; sam. de 9 h à 17 h.

• Galeries de la Capitale, 627-5922 • Place Laurier (mail sud-ouest), 627-5959.

la Baie